



RAPPORT D'ETUDE
Relative au
DIALOGUE SUR LES FORETS EN AFRIQUE DE L'OUEST

Février 2009

Sommaire

REMERCIEMENTS.....	3
SIGLES ET ABREVIATIONS	4
I. INTRODUCTION	5
II. CONTEXTE DU SECTEUR FORESTIER EN AFRIQUE DE L'OUEST	6
2.1 Etat des forêts	6
2.2 Pression sur les forêts.....	9
2.3 Gestion et conservation des forêts.....	9
2.4 Etat des lieux des politiques et du cadre institutionnel du secteur forestier.....	10
2.5 Economie forestière dans les pays de l'Afrique de l'Ouest	12
2.6 Brève analyse	12
III. APERÇU DE L'ETAT DES LIEUX DE LA COOPERATION SOUS-REGIONAL EN MATIERE DE FORETS ET ARBRES HORS FORETS	13
3.1 Coopération dans le domaine de la faune.....	13
3.2 Coopération dans le domaine des pâturages	13
3.3 Coopération dans la gestion durable des forêts	14
3.4 Les organisations sous-régionales de coopération en Afrique de l'Ouest	15
3.5 Thèmes susceptibles d'intéresser la coopération sous-régionale	15
3.6 Brève analyse	18
IV. MISE EN PLACE DU PROCESSUS DU DIALOGUE SUR LES FORETS.....	19
4.1 Justification	19
4.2 Objectifs du Dialogue.....	20
4.3 Cadre logique d'intervention pour la mise en place du dialogue	21
4.4 Proposition de cadre institutionnel du dialogue	23
4.5 Eléments de stratégie de mise en œuvre.....	25
4.6 Système de suivi-évaluation.....	28
V. CONCLUSIONS et RECOMMANDATIONS	29
VI. ESQUISSE DU PLAN DE CONVERGENCE	30
6.1 Objectifs du Dialogue.....	30
6.2 Activités	30
6.3 Cadre logique d'intervention du plan de convergence	33
BIBLIOGRAPHIE	42
ANNEXES	67

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Caractéristiques des forêts des Etats membres de la CEDEAO 8

Tableau 2: Nombre et superficie des parcs nationaux et des réserves en Afrique de l'Ouest (UICN) 9

TABLE DES FIGURES

Figure 1: Couvert forestier d'après la carte des forêts du monde 2000 (FRA 2000)..... 7

Figure 2: Répartition des superficies forestières et pertes annuelles de 1990 à 2000..... 10

REMERCIEMENTS

La Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) remercie toutes les personnes morales et physiques rencontrées (Services Administratifs et Techniques, Organisations internationales et sous-régionales, Organisations Non Gouvernementales, Organisations Paysannes, Privés, Institutions de recherche, Universités, Parlementaires etc.) dans les 15 Etats membres pour leur disponibilité et la qualité de leur collaboration qui ont permis au consultant d'appréhender dans un délai relativement court un maximum d'informations pertinentes relatives à la possibilité pour les acteurs de la sous région Afrique de l'Ouest de gérer et de conserver de façon concertée et durable leurs écosystèmes forestiers.

La Commission de la CEDEAO remercie particulièrement MM. **Maria Helena Semedo**, Coordinatrice Sous-régionale de la FAO pour l'Afrique de l'Ouest, pour l'assistance technique et financière et toutes les représentations FAO nationales de la sous région qui ont facilité la mission au niveau des pays visités.

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABN	Autorité du Bassin du Niger
AO	Afrique de l'Ouest
ADIRV	Associacao De Rui Vaz e Associacao de Lour
ANAG	Association Nationale des Agriculteurs
ASPRODEB	Association Sénégalaise pour le Développement à la Base
BAD	Banque Africaine de Développement
CCA/ONG	Comité de Coordination des Actions des ONG
CCC	Convention sur les Changements Climatiques
CCD	Convention de Lutte Contre la Désertification
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CENAGREF	Centre National de Gestion des Réserves de Faune
CERI	Centre d'Etudes et de Recherche en Environnement
CIFOR	Centre International des Forêts
CIGQE	Cadre Institutionnel de la Gestion des Questions Environnementales
CILSS	Comité Inter Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'ouest
CITES	Convention sur le Commerce International des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNCOD	Comité National de Coordination des ONGs en Lutte contre la Désertification
COMIFAC	Commission des Forêts de l'Afrique Centrale
CSRC	Comité Sous-régional de Coordination
DGFF	Direction Générale des Forêts et de la Faune
DEFCCS	Direction des Eaux et Forêts, Chasse et de la Conservation des Sols
DNCN	Direction Nationale de la Conservation de la Nature
DPN	Direction des Parcs Nationaux
EISMV	Ecole Inter Etats de la Santé et de la Médecine Vétérinaire
FAD	Fonds Africains de Développement
FAF	Fonds Africain pour le Développement
FAO	Forum Africain des Forêts Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
GAD	Groupe Agroforestier pour la Recherche et le Développement
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
GEPRENAF	Projet pilote de Gestion Participative des Ressources Naturelles et de la Faune
ICRAF	International Center for Research in Agroforestry
IER	Institut d'Equipement Rural
INRAN	Institut National de Recherche Agricole du Niger
LCD	Lutte Contre la Désertification
MAB	Man and Biosphère
MDP	Mécanisme de Développement Propre
MEA	Ministère de l'Environnement et de l'Agriculture
NEPAD	Organisation de la Coopération pour le Développement Economique
OCDE	Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique
OIG	Organisation Intergouvernementale
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
OMVG	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernementale

OP	Organisation Paysanne
PA	Plan d'Action
PASR/LCD	Programme d'Action Sous-régional de Lutte Contre la Désertification
PFN	Point Focal National
PNB	Produit National Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRAI-MFD	Programme Régional d'Aménagement Intégré du Massif de Fouta Djallon
PREDAS	Programme Régional de l'Energie Domestique et Alternative au Sahel
PRESAO	Prévisions Saisonnières en Afrique de l'Ouest
SE/CNEDD	Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
SODEFOR	Société de Développement des Forêts
SYNGEFCI	Syndicat Général des Eaux et Forêts de Côte D'Ivoire
STP	Secrétariat Technique Permanent
TDR	Termes De Référence
UA	Union Africaine
UEMOA	Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
UICN	Union Internationale de Conservation de la Nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, Science et Technologie
UNSO	United Nation Sahelien Office
USAID	Agence des Etats-Unis pour le Développement International

I. INTRODUCTION

Du 1^{er} au 23 Juillet 2008 et du 08 Septembre au 11 Octobre 2008, le consultant a effectué une mission dans les 15 pays membres de la CEDEAO (Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo), dans le cadre de la préparation du processus du dialogue forestier en Afrique de l'Ouest.

L'objet de cette mission a consisté à étudier dans chacun des pays visités le niveau de coopération forestière entretenue dans la sous-région. Placée sous l'égide de la CEDEAO et de l'UEMOA, cette étude a été possible grâce à l'appui de la FAO. Elle est destinée à servir de base à la réunion d'experts nationaux provenant de chacun des pays de la Sous région Afrique de l'Ouest dont la tenue est programmée pour début 2009.

L'étude comprend les éléments essentiels suivants :

- Description de l'état des lieux en matière d'initiatives de coopération sous régionale dans le secteur forestier et des arbres hors forêts;
- Identification des thèmes susceptibles d'alimenter le dialogue et la coopération forestiers ;
- Proposition des modalités de mise en œuvre du processus de dialogue

Dans chaque pays, le consultant s'est entretenu avec le Représentant Résident de la FAO ou son intérimaire sur le contexte de la mission et le programme de travail préétabli. Ensuite, sur la base dudit programme, il a eu des séances de travail avec les représentants des Gouvernements, de la société civile, des privés, des organisations paysannes, de la recherche, de l'université et des parlementaires, tous intervenant dans le domaine des forêts ainsi que les organisations sous régionales et les organisations internationales partenaires du Dialogue. (Le programme de travail par pays et la liste des personnes rencontrées figurent en annexe 1.)

Au niveau de chaque groupe d'acteurs, le consultant a introduit la mission comme suit : le processus appelé Dialogue sur les Forêts en Afrique de l'Ouest a fait l'objet de réflexions préliminaires entre la FAO et d'autres organisations internationales depuis 2004. Ce processus résulte de la volonté des pays et des partenaires internationaux de répondre de façon concertée au niveau de la sous-région à la forte dégradation voire disparition des espaces naturels forestiers ou boisés et les ressources en faune qu'ils contiennent et les conséquences qui s'en sont suivies. Parmi les actions notables menées dans le cadre de l'opérationnalisation du processus, l'on peut citer : (i) une consultation initiée par la FAO en 2005 dans trois sous-régions de l'Afrique (Afrique de l'ouest, Afrique de l'Est et Afrique Australe) pour faire l'état de la coopération en matière de forêts et (ii) une réunion internationale organisée en 2006 à Ouagadougou, Burkina Faso entre les partenaires internationaux susceptibles d'accompagner et de soutenir le processus, les organisations sous-régionales de l'Afrique de l'Ouest et le gouvernement du Burkina Faso.

L'on peut noter également la réunion des ministres chargés de l'environnement de l'Afrique de l'Ouest du 24 avril 2007 qui a confirmé le rôle de coordination générale, d'impulsion et de supervision politique réservé aux organisations sous-régionales de la CEDEAO et de l'UEMOA et la réunion de Conakry de novembre 2007 qui a fortement recommandé la mise en œuvre du dialogue.

Ces exercices ayant posé les fondements et les bases d'un large partenariat à partir duquel bâtir le Dialogue, la FAO en concertation avec la CEDEAO et l'UEMOA a initié la présente consultation. (Voir TDRs en annexe 3)

A la suite de cette introduction, le consultant a échangé avec les différents groupes d'acteurs conformément aux programmes dans les pays (voir annexe 1) sur l'opportunité du dialogue mais surtout sur l'état des lieux de la coopération dans le domaine des forêts, l'identification des thèmes du dialogue ainsi que les arrangements institutionnels appropriés.

Sur la base des résultats obtenus lors de la mission de terrain un premier rapport a été élaboré par le Consultant. Ce rapport a par la suite été discuté et amendé par les experts des 15 pays membres de la CEDEAO au cours d'un atelier tenu les 26, 27 et 28 janvier 2008 à Accra. (Cf. Annexe IV)

Le présent rapport prend en compte toutes les observations formulées par les experts au cours dudit atelier.

Le rapport comprend 6 chapitres :

- Le chapitre I introduit la mission de terrain, son contexte, son objet, les personnes rencontrées et la manière dont elle a été menée ;
- Le chapitre II analyse l'état des forêts, les pressions qu'elles subissent, la gestion et la conservation dont elles font l'objet, les politiques et le cadre institutionnel qui la soutiennent, enfin sa place dans l'économie de la sous-région
- Le chapitre III analyse la coopération déjà existante dans les domaines de la faune, des pâturages, des forêts. Ce chapitre examine également les thèmes susceptibles d'alimenter le dialogue sur les forêts et la coopération sous-régionale. Il propose pour chaque thème des sous-thèmes ;
- Le chapitre IV propose la mise en place du dialogue par (i) une justification, (ii) la définition de ses objectifs (objectif global et objectifs stratégiques, (iii) la proposition d'axes stratégiques et la définition du rôle des acteurs, (iv), les mesures d'accompagnement dont la mandat du dialogue et le cadre institutionnel, (v) les activités de mise en place du dialogue, (vi) le cadre logique d'intervention et le suivi-évaluation de la mise en œuvre,
- Le chapitre V dégage les conclusions, recommandations et défis du dialogue
- Le chapitre VI esquisse le plan de convergence à travers son objectif qui est logiquement le même que celui du dialogue, ses objectifs spécifiques, ses activités et son cadre logique d'intervention. Le plan de convergence représente le document majeur, le cadre d'intervention du dialogue lorsqu'il sera mis en place. Il sera donc amplement revu et réaménagé dans les phases ultérieures du dialogue.

II. CONTEXTE DU SECTEUR FORESTIER EN AFRIQUE DE L'OUEST

2.1 Etat des forêts

La sous-région de l'Afrique de l'Ouest représente environ 17 % de la superficie totale du continent africain et est constituée de 15 pays (Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo). Sur la base essentiellement de la pluviométrie, l'Afrique de l'Ouest est divisée en deux grandes zones écologiques, la zone sèche et la zone humide. La zone sèche comprend une partie

du Sahara (qui couvre à peu près 22 pour cent de la superficie de la sous-région), avec les domaines phytogéographiques sahélien et soudanien. L'écosystème y est dominé par une végétation de steppe, de broussailles épineuses et de savane boisée ouverte. Le Sénégal, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Mali, le Burkina Faso et le Niger sont dans la zone sèche. La partie septentrionale de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Togo, du Bénin et du Nigeria est de semi-aride à sub-humide. Le Cap-Vert, qui est un archipel, mais où les conditions sont extrêmement arides, est inclus dans la zone sèche. La zone humide comprend les parties sud du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Nigeria mais aussi la Guinée, le Libéria, et la Sierra Leone. Cette zone présente des écosystèmes variés composés de savanes, de forêts tropicales semi-décidues et de forêts tropicales humides. Chacune de ces deux zones sèche et humide a une situation démographique et des utilisations des terres qui lui sont propres et des liens économiques et démographiques étroits avec l'autre zone, en particulier à travers la migration nord-sud.

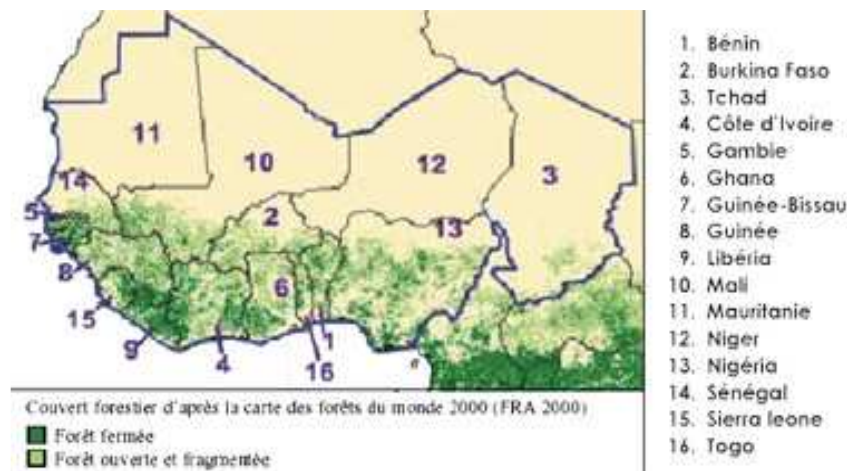


Figure 1: Couvert forestier d'après la carte des forêts du monde 2000 (FRA 2000)

La couverture forestière totale de la sous-région est estimée à 72 millions d'hectares, soit 14% de la surface des terres. Entre les pays, il existe une grande variation en termes de superficies. Avec 13,5 millions d'ha et 13,1 millions d'ha le Nigeria et le Mali sont respectivement les deux pays qui occupent des les plus grandes superficies forestières de l'Afrique de l'ouest. A contrario, le Cap Vert avec 0,85 million d'ha, la Gambie avec 0,481 million d'ha ha et le Togo avec 0,51 million sont les moins nantis en ressources forestières.

En termes de pourcentage de couverture forestière par rapport à la superficie totale du territoire national, c'est la Guinée-Bissau qui vient en tête avec 60% des terres forestières. Le Niger occupe la dernière position avec seulement 1%.

La forêt de la haute Guinée s'étend de la bordure côtière de la Guinée et couvre le Liberia, la Sierra Leone et une partie de la Côte d'Ivoire. Ces forêts demeurent l'un des 25 points névralgiques en matière de biodiversité dans le monde. Elles sont continuellement soumises à des sollicitations anthropiques pour satisfaire des besoins en bois énergie et d'industrie, des activités agricoles et de chasse, etc. Seule subsiste 20% de sa surface originelle et elle est fortement fragmentée. La portion la plus large de la forêt de la Haute Guinée se trouve au Liberia où les activités de conservation sont fortement menacées.

Les données statistiques sur les plantations forestières sont peu fiables faute d'inventaires et en raison de fréquents feux de brousse, d'absence de maintenance et de contrôle des défrichements. Mais à signaler que dans les pays comme la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Nigeria, des efforts de plantations industrielles ont été réalisés. Au Sahel elles sont d'origine non industrielle et ont une

moindre importance sauf au Sénégal ; ici, ces plantations sont généralement créées pour stopper le processus de la désertification qui demeure le principal problème écologique.

En Afrique de l'Ouest (AO), la superficie des forêts proprement dites ne représente que 12% des terres émergées mais 23% sont constituées par d'autres terres boisées qui contribuent à la production de divers produits forestiers, à l'alimentation du bétail et à la lutte contre la désertification. Les arbres hors forêts notamment ceux des systèmes agroforestiers représentent une ressource importante. Plus de 90% de la production de bois des pays membre de la CEDEAO sont utilisés comme bois de feu. Les principaux producteurs de bois d'œuvre et d'industrie sont le Nigeria, la Côte d'Ivoire et le Ghana.

Tableau 1: Caractéristiques des forêts des Etats membres de la CEDEAO

Pays/ Superficie	Total forêts en 2000	Plantation forestière	Forêt naturelle	Pourcentage surface forestière	Superficie/ha bitant
	En milliers d'ha	En milliers d'ha	en milliers d'ha	%	en ha
Bénin	2 650	112	2 538	24,0	0,4
Burkina Faso	7 089	67	7 023	25,9	0,6
Cap Vert	85	85	0	21,1	0,2
Côte d'Ivoire	7 117	184	6 933	22,4	0,5
Gambie	481	2	479	48,1	0,4
Ghana	6 335	76	6 259	27,8	0,3
Guinée	6 929	25	6 904	28,2	0,9
Guinée-Bissau	2 187	2	2 186	60,5	1,8
Liberia	3 481	119	3 363	31,3	1,2
Mali	13 186	15	13 172	10,8	1,2
Niger	1 328	73	1 256	1,0	0,1
Nigeria	13 517	693	12 824	14,8	0,1
Sénégal	6 205	263	5 942	32,2	0,7
Sierra Leone	1 055	6	1 049	14,7	0,2
Togo	510	38	472	9,4	0,1
Afrique de l'Ouest	72 155	1760	70 395	14,2	0,3
Afrique	649 866	8 036	641 830	21,8	0,8

Source: FAO, 2001

En Afrique de l'Ouest il existe un degré élevé de biodiversité à la fois dans et entre les pays. Le niveau d'endémisme est également élevé et certaines espèces sont gravement menacées d'extinction. La sous-région est également importante pour la biodiversité des oiseaux étant donné que les plans d'eau situés dans la sous-région sont importants pour les oiseaux migrateurs et bon nombre de ceux-ci sont protégés par la convention de Ramsar. Le réseau de parcs, réserves et réserves de biosphère dans la sous-région couvre environ 3,5% des terres. Ce réseau de zones protégées existants dans la sous-région a été établi dans le but de conserver la faune et la flore des zones représentatives des principaux écosystèmes. La majorité des aires protégées se trouvent dans les zones les plus arides, alors que des conflits liés à l'utilisation des terres, dus à la pression croissante de la population, ont limité leur étendue dans la zone humide. De vastes étendues de forêts ont le statut de forêts classées et devraient par conséquent bénéficier d'un degré de protection plus élevé, mais dans la pratique il n'en est pas toujours ainsi, notamment à cause de la pression intense de la population qui favorise l'empiètement d'autres activités, l'exploitation illégale et la chasse au gibier.

Tableau 2: Nombre et superficie des parcs nationaux et des réserves en Afrique de l'Ouest (UICN)

Pays	Réserves de biosphère	Nombre de réserves (IUCN)	Surface totale sous protection (milliers d'ha)	% de terre
Bénin	-	5	1 262	11,4
Burkina Faso	1	12	2 855	10,4
Cap-Vert	-	0	0	0
Côte d'Ivoire	2	11	1,985	6,2
Gambie	-	6	22	2,2
Ghana	1	16	1,268	5,5
Guinée	1	3	163	0,6
Guinée- Bissau	1	0	0	0
Liberia	-	1	129	1,1
Mali	-	13	4,531	3,7
Niger	2	0	0	0
Nigeria	1	27	3,021	3,3
Sénégal	3	14	2,242	11,6
Sierra Leone	-	6	153	2,1
Togo	-	9	429	7,8
Afrique de l'Ouest	12	123	18,065	3,5

2.2 Pression sur les forêts

Les ressources forestières de la région sont menacées par une conjonction de facteurs qui comprennent : l'expansion agricole, les cultures commerciales, la collecte accrue de bois de chauffe, les surpâturages, l'urbanisation galopante, l'industrialisation, la sécheresse, les guerres civiles et les feux de brousse. La déforestation rapide dans la sous-région constitue un problème préoccupant par l'ampleur de la dégradation amorcée depuis les années 1970. Dans la région du Sahel, le bois et le charbon de bois qui couvrent entre 60% au Sénégal, 93% au Mali et 96% au Burkina Faso des besoins en énergie, constituent la principale cause de la déforestation. Selon des données de la FAO, plus de 12 millions d'hectares ont disparu en Afrique de l'Ouest entre 1990 et 2000. Les raisons de cette dégradation sont : les politiques gouvernementales qui font de larges concessions aux industries forestières, la construction de routes et voies d'accès aux ressources agricoles, le déclassement de forêts classées au profit des populations. La croissance démographique a une incidence sérieuse sur les forêts tant pour les besoins d'espaces, que pour les besoins alimentaires et les revenus. Les populations sont en retour les premières victimes des pertes en ressources vitales comme le bois de chauffe, les matériaux de construction et les produits forestiers non ligneux (les plantes médicinales, les fruits, les feuilles, les résines et autres). Par ailleurs, les guerres et les conflits civils alimentent la déforestation avec le lot de réfugiés dont les besoins pour la construction d'abris et pour l'énergie sont satisfaits au détriment des forêts

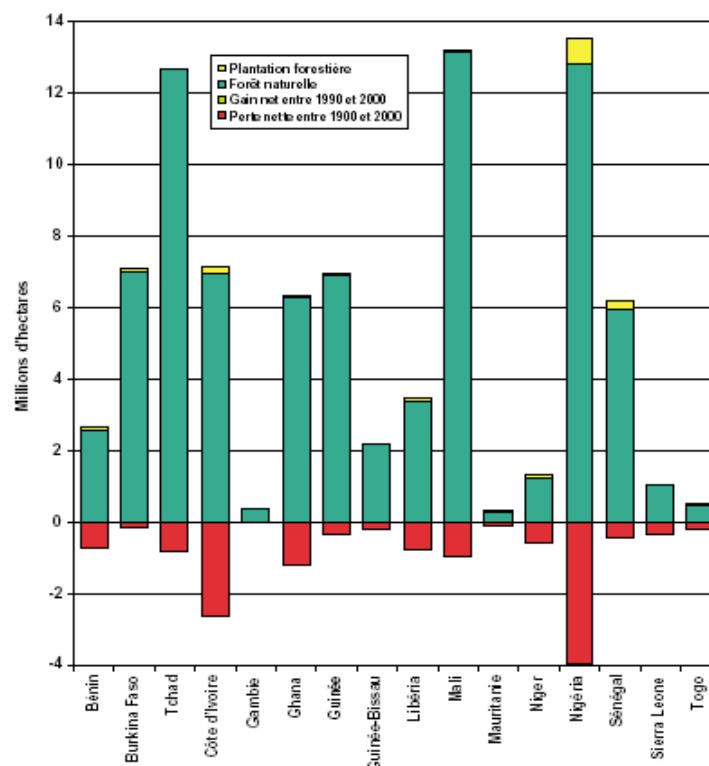
2.3 Gestion et conservation des forêts

Pour répondre à la problématique forestière, très tôt après l'indépendance, les gouvernements des pays de la sous-région se sont inscrits dans la logique de la protection et préservation des ressources forestières à travers la création de parcs, de réserves, de forêts classées et de plantations. Des expériences de gestion rationnelle des écosystèmes forestiers ont été mises en place dans l'ensemble des pays de la région. Au Sahel, les pouvoirs publics, avec l'appui de la coopération internationale, des ONG et des populations, ont entrepris des programmes

communautaires d'agroforesterie valorisant le savoir traditionnel, en transformant la gestion forestière en une source importante d'activités génératrices de revenus. Dans la forêt de la Haute Guinée, des stratégies de promotion de la gestion durable des forêts ont été initiées. La Côte d'Ivoire, le Burkina, le Bénin, le Togo développent des critères de politiques de gestion durable des forêts à la lumière du Plan d'action forestier tropical et de la Déclaration sur les forêts de l'Agenda 21.

Toutes ces actions réalisées dans la sous-région ont permis sans doute d'atténuer voire de renverser les tendances de dégradation des forêts et de la faune. Néanmoins, les expériences, les succès rencontrés et les impacts écologiques et socio-économiques de ces actions sont très peu documentés et ont laissé peu d'impact par manque de suivi conséquent et d'envergure effective.

Figure 2: Répartition des superficies forestières et pertes annuelles de 1990 à 2000



2.4 Etat des lieux des politiques et du cadre institutionnel du secteur forestier

La région de l'Afrique de l'Ouest a subi des changements politiques et institutionnels importants. Les nouveaux faits politiques et institutionnels qui se répercutent sur les forêts et le secteur forestier dans la sous-région comprennent :

- La décentralisation de l'administration :
Cette décentralisation une place de plus en plus importante faite aux approches participatives pour la gestion des ressources .La décentralisation vise principalement à renforcer l'efficacité économique et à encourager la participation des populations locales à la prise de décisions y compris les chefs traditionnels. Plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest ont commencé à décentraliser avec des résultats différents (Sénégal, Mali, Burkina, Faso etc.). Mais les résultats effectifs de la décentralisation, en ce qui concerne les forêts restent mitigés. Il y a

plusieurs cas où le cadre législatif d'appui reste absent. Les déficiences des gouvernements locaux et la résistance de la bureaucratie expliquent en grande partie la lenteur des progrès. Parallèlement à la décentralisation, les services techniques en charge des forêts ont changé d'attribution, désormais c'est l'appui conseil qui prévaut ainsi que le rôle régalién d'application de la législation.

- La participation croissante du secteur privé à la foresterie :
En Afrique de l'Ouest, le secteur privé est assez actif dans le domaine des forêts, principalement dans l'exploitation des forêts naturelles et des terres boisées, le commerce des produits, la transformation du bois. Les plantations quant à elles ont attiré beaucoup moins le secteur privé, pour diverses raisons dont la propriété de la terre ou des arbres, de longues périodes de gestation des investissements, les incertitudes des marchés, les prix et d'autres risques, y compris ceux liés aux décisions politiques et à la législation. Il y a néanmoins des signes d'une participation accrue du secteur privé à la culture des arbres, souvent à petite échelle sur des parcelles boisées et des terrains privés, surtout en zone humide où la croissance et la rentabilité sont plus élevées en regard de l'accroissement de la demande.
- Des changements dans les régimes fonciers:
Le classement des forêts comme réserves ou l'octroi des concessions a été une approche importante adoptée par les gouvernements (notamment en zone humide) pour garantir les droits de propriété ou d'utilisation pour des raisons commerciales et environnementales. Par contre, en zone sèche, la faible densité de population et la faible productivité ont favorisé le contrôle de type coutumier par les communautés. Sous le régime coutumier, la population a le droit d'utiliser la terre. Des efforts ont été entrepris pour remplacer les lois coutumières par des dispositions légales, mais généralement, les gouvernements n'étant pas capables de les imposer, les règlements coutumiers prévalent. Une bonne partie des incitations à adopter la propriété légale et l'attribution de titres est liée à la productivité et à la valeur de la terre. Là où la terre est bonne, la propriété privée tend à s'instaurer.
- La participation d'organisations non gouvernementales et de la société civile à la foresterie :
Les organisations non gouvernementales et de la société civile jouent aujourd'hui un rôle de plus en plus important dans la gestion des forêts en exprimant les préoccupations locales et servant d'interlocuteurs avec les gouvernements et d'autres organisations. Les domaines où la participation est importante sont l'appui à la gestion des ressources communautaires, l'aménagement des aires protégées, l'application des principes de gestion durable des forêts, etc. De plus en plus d'organismes donateurs transmettent leur assistance par le truchement d'organisations non gouvernementales, en particulier parce qu'elles sont souples et capables de travailler en étroite collaboration avec les communautés locales.
- L'instabilité du positionnement des ministères en charge des forêts du faible niveau des cadres institutionnels des administrations forestières constituent une des causes de la mauvaise visibilité du secteur forestier dans la sous-région.

Les carences générales liées aux questions institutionnelles les plus répandues sont :

- Le manque de continuité en raison de changements de gouvernement, de politique, de budget ou de personnel ;
- Les programmes trop ambitieux ;
- Les coûts sous estimés et les avantages surestimés.

Dans la plupart des pays de la sous région, les institutions forestières publiques et le cadre de politique générale pour le développement et l'utilisation des forêts n'ont pas été créés pour

accomplir les tâches complexes et difficiles requises pour les programmes forestiers, de plus, les services forestiers manquent de fonds, de techniciens ou de compétences pour faire face aux responsabilités traditionnelles comme la planification, la protection, la gestion des ressources forestières et pour s'occuper des nouveaux programmes à l'ordre du jour tels les produits forestiers non ligneux, la biodiversité, l'agroforesterie. Souvent les liens entre les services forestiers et les organismes techniques connexes ne sont pas bien définis et les programmes intersectoriels sont difficiles à mettre en œuvre. Les règles fondamentales et les rapports de collaboration nécessaires pour accroître le rôle du secteur privé ou des organisations et groupes locaux restent en général flous. Les législations et les politiques forestières ne sont pas toujours compatibles avec les politiques et les lois d'autres secteurs notamment en ce qui concerne le développement industriel et agricole, l'environnement et le droit foncier.

2.5 Economie forestière dans les pays de l'Afrique de l'Ouest

Les activités économiques basées sur les forêts, telles que la fabrication du charbon de bois et la vente d'autres produits forestiers contribuent souvent pour plus de 25% aux revenus des ménages en zone rurale et atténuent les impacts des périodes de sécheresse et de pénurie. La collecte des produits forestiers non ligneux peuvent offrir des options permettant d'améliorer les moyens de subsistance des populations tout en conservant les ressources forestières. La gestion durable des forêts peut ainsi contribuer à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement relatifs à la réduction de la pauvreté et la protection de l'environnement. Cela fait des forêts une ressource clé dans la convergence d'intérêts entre les objectifs de développement et de conservation. La plantation d'arbres même en zone sèche peut ramener des revenus substantiels, Par exemple au Mali, l'étude Sahel a fait ressortir que le revenu monétaire après 5 ans d'exploitation des plantations d'*Eucalyptus calmadulensis* (Denhn) s'élève à 3 465 240 FCFA par hectare (6.930 \$US/ha) et la charge d'exploitation ne représente que 11% de ce montant. Ce qui montre que les investissements dans la gestion des ressources naturelles sont rentables à bien des égards. L'urbanisation croissante crée des marchés pour les produits forestiers traditionnels. La demande de produits forestiers tels que le miel biologique et les produits naturels pour les cosmétiques augmente (estimée à plus de 11 milliards de \$US au niveau mondial). Les systèmes de commerce équitable sont parmi les tendances positives qui peuvent stimuler les entreprises de produits forestiers et bénéficier aux producteurs ruraux.

2.6 Brève analyse

A l'analyse de la situation des forêts et de la faune, il ressort que :

La situation en ce qui concerne le développement du secteur forestier apparaît très complexe et représente un défi. La diversité des conditions écologiques, sociales et économiques et le contraste entre la zone humide et la zone sèche constituent des facteurs critiques qui influent sur le processus de développement

Les ressources forestières sont très entamées, voire dégradées et fragmentées dans nombre de pays (les pays du Sahel, la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Togo) mais encore largement présentes en Guinée Bissau, Guinée, Ghana, Sierra Leone et Libéria ce qui fait qu'une économie forestière conquérante est à la portée des pays de l'Afrique de l'Ouest prise dans son ensemble. Les ressources en terres et pâturages sont bien affectées mais restent pour l'essentiel productives et à même d'être amplement réhabilitées. Pour saisir ces opportunités, il faut une coopération sous-régionale et un dialogue fort, élargi et durable.

III. APERÇU DE L'ETAT DES LIEUX DE LA COOPERATION SOUS-REGIONAL EN MATIERE DE FORETS ET ARBRES HORS FORETS

Selon les acteurs rencontrés dans les pays lors de nos visites de terrain, il existe ici et là quelques expériences dignes de foi dans la sous-région en matière de coopération dans le domaine des forêts et de la faune. Ces expériences ont commencé dans nos pays par les commissions mixtes, les accords et traités au niveau des frontières notamment, les autorités étatiques organisent des rencontres périodiques pour discuter de problèmes communs: rencontres entre gouverneurs, patrouilles mixtes, rencontres inter-états.

3.1 Coopération dans le domaine de la faune

C'est dans le domaine de la conservation des ressources naturelles, notamment de la faune qu'il y a le plus d'expériences. A ce niveau, les pays ont cité le parc W (Bénin, Burkina Faso, Niger), le Mont Nimba (Guinée, Côte d'Ivoire, Liberia), la Boucle du Pendjari/Arly (Bénin, Burkina Faso), le Gourma/Sahel Burkinabé (Mali, Burkina Faso), l'accord de coopération sur la gestion des écosystèmes transfrontaliers Ghana, Burkina Faso. Les parcs et réserves sont aujourd'hui menacés par la sécheresse, l'expansion de l'agriculture et de l'élevage, les feux de brousse et par le braconnage intensif. Ils subissent en outre les effets des pratiques de gestion diverses avec à la clef la difficulté de l'application des législations différentes d'un pays à l'autre mais qui doivent être appliquées par les mêmes populations pratiquement sur les mêmes espaces.

Récemment, l'engagement d'un vrai dialogue avec les populations environnantes a été de plus en plus privilégié dans les nouvelles politiques. Les pays ont également cité une série de traités et de conventions qui offrent un cadre d'action adapté à la gestion des aires protégées : la convention sur les formalités de chasse, applicable aux touristes entrant dans les pays du conseil de l'entente (Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger et Togo), la convention sur la transhumance entre le Mali et la Mauritanie), la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (organe statutaire de la FAO), la CITES qui vise à mettre fin à la surexploitation des espèces sauvages par un traité international, le Programme MAB lancé par l'UNESCO en 1971, etc.

3.2 Coopération dans le domaine des pâturages

En ce qui concerne les pâturages, dans la sous-région, le mode d'exploitation des ressources pastorales le plus fréquent est le pastoralisme qui est basé sur l'exploitation itinérante des ressources en pâturages et en eau jouxtant souvent les frontières, son mode d'exploitation le plus répandu est la transhumance. La transhumance est le déplacement saisonnier d'un troupeau à la recherche de pâturage et d'eau pendant les périodes de pénurie, par un agriculteur éleveur qui doit revenir à ses cultures dès que les conditions climatiques le permettent. Dans la sous-région, des projets intégrés transfrontaliers tel le Parc W, le GEPRENAF ont testé l'approche de la mobilité. Mais surtout il existe plusieurs projets qui privilégient cette approche, il s'agit notamment du projet de transhumance et insertion de l'élevage dans les zones agropastorales, du projet de la zone du Béli et de plusieurs projets initiés par le secrétariat de la CCD. Il est à signaler que la CEBV et la CEDEAO ont été longtemps impliquées dans la gestion de la transhumance transfrontalière. Quant à l'UEMOA, elle a élaboré un programme communautaire de gestion de la transhumance.

3.3 *Coopération dans la gestion durable des forêts*

Concernant les forêts, la situation de leur dégradation est presque identique dans les pays de la sous région. Des espaces partagées et/ou transfrontalières de ces forêts subissent le même type de dégradation, mais force est de reconnaître qu'il n'y a pas encore en tant que tel une expérience de gestion partagée et/ou transfrontalières de forêts en dehors de l'utilisation pastorale et/ou de la conservation de la faune. Quelques expériences ont été énumérées : l'expérience du Sénégal et de la Guinée Bissau en ce qui concerne l'exploitation et le commerce de produits forestiers et celle du Mali, du Burkina et du Cap Vert (Forêts et sécurité alimentaire en Afrique sahélienne) en ce qui concerne la gestion participatives des forêts. Mais aussi les expériences des forêts de Gola/lofa/Mano en Sierra Leone et au Liberia, des forêts de Krahn-Bassa/Sapo/Grebo/Taï au Liberia et en Côte d'Ivoire, des réserves forestières fragmentées de l'est de la Côte d'Ivoire et de l'ouest du Ghana et des forêts des hauts plateaux du Ghana-Togo.

Malgré l'absence de convention internationale spécifique sur les forêts même si un instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts a été adopté par les Nations Unies en décembre 2007, celles-ci font cependant l'objet d'une attention particulière à travers les conventions sur les changements climatiques, la biodiversité et la désertification qui offrent un cadre de gestion adapté aux forêts. De plus, les conventions de Ramsar et de la CITES ainsi que le protocole de Montréal sur la préservation de la couche d'ozone embrassent le domaine forestier dans leur mise en œuvre. A travers ces différentes conventions et leurs instruments, les pays de la sous-région peuvent bénéficier de quelques sources de fonds pour la gestion durable des forêts. C'est le cas avec les MDP résultant du Protocole de Kyoto, mais encore à l'état expérimental.

Il reste que la gestion partagée et/ou transfrontalière des forêts est de plus en plus à l'ordre du jour du fait d'une dégradation accélérée des ressources forestières et de la prise de conscience de la nécessité d'une telle gestion. Au plan de la gestion concertée des ressources naturelles transfrontalières et de la mise en œuvre de la CCD, un certain nombre de programmes à caractère sous-régional et régional ont été élaborés par les différents pays. Au nombre de ces programmes et projets récents, ont été cités : (davantage d'informations se trouvent en Annexe 2)

- le projet Appui aux Capacités d'Adaptation du Sahel aux Changements Climatiques ;
- le programme Alerte Précoce et Prévision des Productions Agricoles au Sahel ;
- le Programme Régional de l'Energie Domestique et Alternatives au Sahel (PREDAS) ;
- Programme Régional Solaire Phase II ;
- Prévision Saisonnière en Afrique de l'Ouest (PRESAO).
- Projets Mali/ Niger Tintelout et Mali/Mauritanie/Sénégal (zone de Tafacirga) financés par le CILSS.
- Projet Appui aux Pays Sahéliens dans la Lutte Contre la Désertification à travers la Culture du Palmier Dattier et l'Emploi des Jeunes.
- Projet Opération Acacia (projet régional financé par l'Italie) ;
- Projet de Développement de l'Elevage dans la Région du Liptako – Gourma
- Programme de lutte contre l'ensablement dans la vallée du fleuve Niger financé par le groupe BAD/FAD
- Le Programme régional d'Aménagement intégré du Massif du Fouta Djallon
- La grande muraille verte
- Dialogue interministériel sur les changements climatiques (Cotonou)

3.4 Les organisations sous-régionales de coopération en Afrique de l'Ouest

L'Afrique de l'Ouest possède plusieurs processus d'intégration politique, économique et financière pour la conservation, l'aménagement et le développement des ressources naturelles et partant des forêts. Les forêts sont prises en compte par de nombreuses organisations parmi lesquelles : la CEDEAO, l'UEMOA, le CILSS et leurs organisations spécialisées mais aussi de nombreux organismes de bassins et beaucoup de projets spécifiques de coopération ciblée ce qui a permis de renforcer la tradition de coopération sous-régionale (Cf. Annexe 4)

3.5 Thèmes susceptibles d'intéresser la coopération sous-régionale

Le débat concernant les thèmes a été passionné et intéressant lors de la mission de terrain. Selon les acteurs rencontrés, les thèmes doivent faire ressortir les problématiques de la conservation et gestion des écosystèmes forestiers. La synthèse des thèmes énoncés par pays et par acteur se présente comme suit en thèmes majeurs et sous thèmes:

- Aménagement et gestion des ressources forestières
 - La connaissance de la ressource (évaluation des ressources forestières, inventaires forestiers)
 - Plantation de bois de production dans les périmètres irrigués
 - Le contrôle de la circulation des produits forestiers ligneux et non ligneux entre les pays
 - Conservation de la biodiversité
 - Le suivi écologique
 - Les feux de brousse
 - La gestion transfrontalière des ressources forestières
 - Plantation des arbres à croissance rapide
 - Promotion de l'élevage du gibier
 - Les semences forestières
 - La lutte anti-braconnage
 - Gestion des ressources forestières partagées
 - Dégradation des terres
 - La certification du bois
 - Le reboisement dans le domaine rural
 - Mécanismes de suivi de l'exploitation forestière (traçabilité, certification, aménagement)
 - Conservation/fertilisation des sols
 - La diversification des espèces
 - Techniques de plantation avec les espèces locales adaptées
 - Arbres exploités à des fins énergétiques
 - Application du savoir et des connaissances traditionnels
 - Biodiversité et mangroves
 - L'exploitation minière et ses conséquences
 - La grande muraille verte du Sahara
 - Conflits liés au foncier
 - La problématique des plantes envahissantes
 - L'agroforesterie
 - Foresterie et genre
 - La contribution des forêts dans la réalisation des OMD

- La prise en compte des risques climatiques dans la gestion des forêts
 - La gestion rationnelle des parcs agro-forestiers et leur contribution dans la sécurité alimentaire et l'économie rurale
 - L'implication du privé dans la gestion des ressources forestières et fauniques - partenariat public-privé
- Promotion et gestion des aires protégées transfrontalières
 - Conservation de la biodiversité animale
 - Sécurisation des aires protégées transfrontalières
 - Stratégie d'apurement des aires protégées
 - Gestion des oiseaux migrateurs
 - La migration de la grande faune
 - Financement durable des aires protégées
 - Gestion des corridors transfrontaliers
 - Une meilleure valorisation des aires protégées au profit des populations rurales
 - Renforcement de la coopération sous-régionale en matière de transfert de faune
 - Etablissement de centres de référence en matière de formation dans le domaine des forêts et de la faune
- Valorisation des ressources et produits forestiers, faunique et leur commerce
 - Valorisation des produits forestiers ligneux (bois d'œuvre, bois de service et bois de feu) et non ligneux
 - L'organisation du commerce des produits ligneux en cohérence avec la gestion durable des ressources (traçabilité, certification)
 - Commerce de la viande de brousse et des autres produits forestiers non-ligneux
 - Transformation des produits forestiers
 - Comment rentabiliser économiquement la forêt (ses produits et ses services)
 - Commerce transfrontalier des produits forestiers
 - Commerce intra-régional des bois
 - Circulation inter-état des produits non ligneux
 - Valorisation du tourisme cynégétique au profit des pays
 - Opportunités créées par le marché de carbone
- Politiques, législation, institution et administration forestière
 - Harmonisation, vulgarisation et application des textes régissant la gestion des forêts
 - Décentralisation et gestion des ressources naturelles
 - Cohérence et harmonisation des politiques et législations forestières
 - Contrôle de la circulation des produits forestiers entre les pays (ligneux et non ligneux)
 - Contribution des forêts à la lutte contre la pauvreté
 - Définition de politiques qui permettent aux populations de vivre des produits de la forêt et de les conserver (développement de méthodes et outils)
 - Coopération en matière de gestion et d'exploitation des plantations forestières
 - Sécurisation foncière préalable à l'aménagement
 - Protection des richesses forestières en cas de crise socio-politique des pays de la sous-région
 - Bonne gouvernance et décentralisation en matière de forêts
 - Gestion communautaire des forêts
 - Elaboration d'un plan de communication

- Suivi des conventions internationales

Formation et recherche forestière

- Partage de l'information scientifique et des expériences
 - Coopération scientifique et technique
 - Gestion des connaissances
 - Statistiques forestières et problématique de l'information
 - Collaboration recherche-développement forestier
 - Développement de la recherche
 - Renforcement des capacités pour la gestion durable et le suivi des forêts et de la faune
 - Formation des cadres et des autres acteurs
 - Renforcement de la coopération dans le domaine de la recherche forestière grâce à la constitution de réseaux sous-régionaux s'occupant de problèmes communs.
(plantation, remise en état des zones entièrement exploitées, valorisation des produits forestiers non ligneux, échange d'informations; renforcement des capacités etc.)
 - Établissement de centres régionaux de formation pour promouvoir la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur forestier;
 - Renforcement des mécanismes sous-régionaux pour faciliter la mise en œuvre d'actions concertées dans les domaines de la protection des bassins versants et de la lutte contre la désertification.
- Transhumance transfrontalière
 - Sauvegarde des couloirs de transhumance
 - Approche intégrée pour la gestion des forêts
 - Contribution des forêts à l'alimentation du bétail
 - Combinaison aménagement forestier et aménagement pastoral
 - Energie de substitution et énergie nouvelle
 - Subvention du gaz butane
 - Biocarburants (*Jatropha curcas*), bûchettes et briquettes, biomasses combustibles
 - Energies renouvelables
 - Systèmes améliorés et durables et économiques d'aménagement forestier et de production ligneuse pour la satisfaction des besoins énergétiques
 - Mécanismes de financement et mobilisation des ressources
 - Sécurisation des financements
 - Recherche de financement externe
 - Renforcement de la place des financements nationaux dans le financement du secteur forestier et de la conservation des écosystèmes et initiatives nouvelles pour la mobilisation des ressources internes pour gérer les forêts
 - Initiatives pour la mobilisation des ressources internes pour gérer les forêts
 - Redistribution des recettes fiscales et parafiscales forestières
 - Contribution du secteur forestier aux PNB des pays, aux budgets nationaux (comptabilité forestière)
 - Mécanismes de développement propre (MDP)
 - Arbres hors forêts
 - Enrichissement,
 - Protection de la régénération naturelle

- Les conventions internationales, régionales et sous-régionales liées aux ressources forestières
 - Synergie des conventions
- Aménagement et gestion intégrée des bassins versants et zones humides
 - Protection des têtes de sources
 - Techniques de conservation des eaux et du sol

3.6 Brève analyse

La configuration de la géographie et des zones éco-géographiques de l'Afrique de l'Ouest, la dimension et l'orientation des grands bassins hydrographiques qui l'irriguent font que de nombreuses ressources dont les forêts sont nécessairement communes ou de gestion commune et partagée. De même, les ressources naturelles sont en zonage nord-sud et l'homme et les grands animaux ayant des aires de subsistance larges et trans-zonales sont obligés de parcourir plusieurs pays pour satisfaire l'ensemble des besoins annuels et donc de coopérer.

Or il se trouve que malgré des avancées notables dans le partage des expériences (Cf. Annexe 3) et malgré les similitudes de situations qui offrent une opportunité de coopération entre les pays et entre les acteurs, le système de gestion actuel des forêts et de la faune dans les pays visités se fait sur la base de réglementations et de politiques nationales très différentes les unes des autres sans vrai espace de concertation et de dialogue.

Mais l'intérêt récent de nos organisations intergouvernementales de coopération dans le domaine des forêts et de la faune est le vrai gage de réussite puisque ces organisations disposent d'une telle facilité dans leurs textes de création. En effet :

Le traité de la CEDEAO en ses articles 25 et 29 dispose que les Etats membres conviennent de coopérer en vue de développer l'agriculture, la sylviculture, l'élevage et la pêche, ils adoptent au plan national et régional des politiques, stratégies et programmes et créent des institutions appropriées pour lutter contre l'érosion, la déforestation et les autres fléaux ;

Le traité de l'UEMOA en ses articles 4 et 13 dispose que l'Union poursuit l'objectif d'instituer une coordination des politiques sectorielles nationales notamment dans le domaine de l'environnement et d'harmoniser les législations des Etats membres. Elle établit toute coopération utile avec les organisations régionales et sous-régionales existantes. Des accords de coopération et d'assistance peuvent être conclus avec des Etats Tiers et des organisations internationales.

De plus en plus, il apparaît indispensable de renforcer la collaboration entre les pays, notamment en tirant partie des institutions existantes comme la CEDEAO, le CILSS et l'UEMOA.

Le Dialogue forestier qui vient en temps opportun devrait combler le déficit d'informations, et d'actions et contribuer à restaurer la dynamique de gestion rationnelle des écosystèmes forestiers d'Afrique de l'Ouest et ainsi permettre l'amélioration des conditions de vie des populations et de leur environnement physique.

Les avantages du dialogue seront :

- L'obtention d'une participation adéquate des pays parties et la recherche de situations où chacun sort gagnant ;
- La synergie d'action et l'efficacité de la gestion et de la surveillance des forêts ;
- la création d'économies d'échelle et l'amélioration des possibilités économiques, notamment par une augmentation du tourisme ;
- La résolution des conflits par la recherche d'un terrain d'entente et d'objectifs communs

Les conditions du dialogue seront :

- La volonté politique et l'engagement à long terme ;
- Des investissements importants en argent et en temps.

IV. MISE EN PLACE DU PROCESSUS DU DIALOGUE SUR LES FORETS

4.1 Justification

De nombreux parcs et réserves de faunes, des forêts, des arbres hors forêts et des aires de parcours du bétail sont à cheval sur un ou plusieurs pays voisins ou se trouvent à l'intérieur des pays. Les problèmes forestiers peuvent être quasi similaires dans ces zones et doivent être considérés comme étant des problèmes communs à la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest.

Dans le domaine des forêts, les causes sous jacentes de la perte de biodiversité et de dégradation accélérée des écosystèmes sont l'extrême pauvreté, les densités croissantes de population humaine et une faible gouvernance environnementale mais aussi les feux de brousses, les maladies et les insectes forestiers. Ici trois menaces de proximité sont les plus urgentes: la chasse commerciale, l'expansion agricole et l'exploitation commerciale du bois (bois de feu, bois d'œuvre et de service). En zone humide (Côte d'Ivoire, Sierra Leone, Liberia et par ricochet la Guinée) des troubles périodiques ont gêné les efforts de conservation à long terme en limitant le développement de la capacité des populations et en affaiblissant l'application des lois de conservation existante.

Dans le domaine pastoral, les problèmes communs aux pays de la sous-région sont: (i) la réduction des aires de parcours sous l'effet de l'extension croissante du domaine agricole, (ii) l'intensification des conflits liés à l'accès aux ressources sous l'effet du transfert du bétail et la migration de la population pastorale du Nord de la zone sahélienne vers la zone soudano-sahélienne, (iii) l'augmentation des pressions exercées sur des ressources de plus en plus limitées par la sédentarisation des populations nomades et des troupeaux, (iv) la fragilisation des individus et des groupes par suite de l'effondrement des structures sociales traditionnelles (mécanismes d'assistance mutuelle, systèmes de gestion des ressources naturelles...).

L'exploitation durable des ressources forestières de la sous-région et le bon fonctionnement des mécanismes de régulation des écosystèmes de savanes nécessite une gestion rigoureuse et partagée des ensembles naturels. Faute de quoi, les éléments essentiels de ces écosystèmes disparaissent inéluctablement à plus ou moins long terme.

Aussi, eu égard à la situation évoquée, il apparaît nécessaire pour les pays de l'Afrique de l'ouest, à l'instar des pays de l'Afrique Centrale (COMIFAC), de mettre en place un mécanisme de régulation dans le domaine de la gestion des ressources forestière de la sous-région à savoir le Dialogue sur les forêts. L'implication de tous les acteurs pour ce faire est vitale pour

l'application d'actions de conservation avisées et permet le développement d'une vision commune du type d'interventions nécessaires. La stratégie d'application efficace du Dialogue exige elle aussi un soutien politique et institutionnel fort. Cette stratégie se basera sur les recherches scientifiques et fera de l'implication des spécialistes locaux et sous-régionaux une priorité.

4.2 Objectifs du Dialogue

Objectif global

Amener les pays de l'Afrique de l'ouest à gérer de manière durable et concertée les ressources forestières et fauniques de la sous-région pour le bien être des populations et la sauvegarde de l'environnement.

Objectifs stratégiques de mise en place du processus du Dialogue

1. Discuter au niveau de chaque pays les thématiques majeures d'intérêt sous régional retenues et proposer des idées de programmes de gestion des ressources forestières et fauniques (Cf Chapitre III)
2. Elaborer et adopter un plan de convergence sous régional de gestion des ressources forestières et fauniques
3. Mettre en place un mécanisme de financement et de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du plan de convergence
4. Mettre en place un système de suivi évaluation de la mise en œuvre du plan de convergence

Activités de mise en place

Activités de l'objectif stratégique 1

- Mise en place du cadre institutionnel de dialogue forestier en AO au niveau sous-régional et national
- Examen et adoption des thématiques proposées;
- Proposition des idées de programmes de gestion durable des ressources forestières et fauniques

Activités de l'objectif stratégique 2

- Elaboration du plan de convergence sous régional
- Adoption du plan de convergence sous régional

Activités de l'objectif stratégique 3

- Une requête de prise en charge de la structure de mise en œuvre du dialogue et des activités qui sous tendent est à adresser à la CEDEAO avec le concours des Partenaires au développement.
- Mise en place d'un fonds régional de soutien à la mise en œuvre de plan de convergence
- Une requête à adresser à la FAO en vue d'un appui à l'élaboration du Plan de convergence (projet PCT)

Activités de l'objectif stratégique 4

- Mise en place d'un système de suivi évaluation

- Organisation des audits stratégiques
- Mise en place des banques de données

4.3 Cadre logique d'intervention pour la mise en place du dialogue

OBJECTIF DU DIALOGUE Les pays de l'Afrique de l'ouest gèrent de manière durable et concertée les ressources forestières et fauniques de la sous région pour le bien être des populations et la sauvegarde de l'environnement				
Objectifs stratégiques	Activités	Acteurs	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification
1. Discuter au niveau de chaque pays les thématiques retenues et proposer des idées de programmes de gestion des ressources forestières et fauniques	- Mise en place de cadre institutionnel de dialogue au niveau sous-régional et national - examen et adoption des thématiques proposées; - proposition des idées de programmes de gestion des ressources forestières et fauniques	Etat, Collectivités, organisations paysannes, société civile, partenaires au développement, privés, chefs traditionnels Etat, Collectivités, organisations paysannes, société civile, partenaires au développement, chefs traditionnels privés	L'acte de création du cadre Thématiques validées Programmes proposés	L'acte de création Rapport Rapport de création
2. Elaborer et adopter un plan de convergence sous régional de gestion de ressources forestières et fauniques	- élaboration du plan de convergence sous régional	Etats, Collectivités, organisations paysannes, société civile, organisations sous régionales compétentes et partenaires au développement, privés, chefs traditionnels	Plan de convergence élaboré	document

	- adoption du plan de convergence sous régional	Etat, Collectivités, organisations paysannes, société civile, partenaires au développement, privés, chefs traditionnels	Plan adopté	Procès verbal d'adoption
3. Mettre en place un mécanisme de financement et de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre du plan de convergence	– une requête de prise en charge de la structure de mise en œuvre du dialogue et des activités qui sous tendent est à adresser à la CEDEAO avec le concours des Partenaires au développement.	Etats membres	Une requête est adressée	Document de requête
	– mise en place d'un fonds régional de soutien à la mise en œuvre de plan de convergence	Etats membres, les organisations sous régionales, les ONG et les partenaires au développement	Un fonds régional crée	Fonds régional disponible
	– une requête à la FAO en vue d'un appui à l'élaboration du Plan de convergence (Projet PCT)	CEDEAO	Une requête et un document de projet sont adressés à la FAO	Le projet PCT est opérationnel
4. Mettre en place un système de suivi évaluation de la mise en œuvre du plan de convergence	– mise en place d'un système de suivi évaluation	Etats, partenaires, la société civile	Un système de suivi mis en place	Rapports d'évaluation
	– organisation des audits stratégiques	Etats, partenaires, la société civile	Audits réalisés	Rapports des audits
	– mise en place des banques de données	Etats, partenaires, la société civile	Banques de données mises en place	Rapports, bases de données

4.4 Proposition de cadre institutionnel du dialogue

La gestion des ressources des écosystèmes forestiers de la sous-région requiert pour sa réussite les mesures d'accompagnement suivantes :

- *Mise en place d'un cadre institutionnel*

En ce qui concerne les arrangements institutionnels du Dialogue, les acteurs préconisent un outil simple et fonctionnel qui serait logé au sein de la CEDEAO et sensibiliser les gouvernements de la sous-région afin qu'ils parlent d'une seule voix. La plateforme ainsi créée se réunirait périodiquement sur les enjeux et défis de la sous région.

A cet égard, certains pays pensent que l'on pourrait s'inspirer de la COMIFAC et son mode de fonctionnement (Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, Conseil des ministres, Secrétariat Exécutif ainsi qu'un forum sous régional et des fora nationaux comme cadres de concertation entre parties prenantes). L'on pourrait également s'inspirer ou mettre à contribution les organes du PASR (Conférence des Chefs d'Etats ou de Gouvernements, Forum des acteurs, Comité Sous-régional de Coordination (CSRC), Secrétariat Technique du CSRC, Groupes Thématiques.

Sur cette base, nous proposons le schéma suivant :

Mandat du « Dialogue » :

Chargé de l'orientation, de l'harmonisation et du suivi des politiques en matière de gestion durable des forêts et de la faune. A ce titre, il contribue à la supervision et coordination des actions et initiatives en matière de forêt et de faune.

Les 15 pays de l'Afrique de l'Ouest sont membres du « Dialogue ».

Le « Dialogue » est doté des organes suivants :

Le sommet des Chefs d'État et de Gouvernements

Il est l'instance suprême de délibération et d'orientation de la politique de coopération régionale. Il se réunit en sessions ordinaires.

La Conférence des Ministres

Elle est la deuxième instance chargée de la définition de la politique et des orientations stratégiques en matière de forêts et de faune. La Conférence des Ministres est composée de Ministres des Etats membres chargés des forêts et de la faune. Participent à ses sessions, les ministres concernés et en qualité d'invités et d'observateurs les représentants des organisations internationales, intergouvernementales et régionales, des agences de coopération et des donateurs. Elle se réunit en sessions ordinaires sous la présidence rotative du ministre en exercice d'un des pays participants, pour examiner, évaluer et approuver les programmes de travail et les résultats obtenus tout en donnant les orientations politiques et techniques nécessaires. Elle se réunit en sessions extraordinaires en cas de besoin.

Le Comité Consultatif Sous-régional

C'est l'organe consultatif des parties prenantes (représentant des gouvernements, des partenaires, de la société civile - ONG et groupes professionnels – et du secteur privé). Il est chargé entre autres d'évaluer les résultats et d'analyser le contexte de mise en œuvre et les

progrès réalisés ; d'examiner les documents techniques et autres dossiers devant être soumis à la conférence des ministres. Il fait des recommandations d'actions.

Le secrétariat exécutif

Le secrétariat exécutif est l'organe opérationnel chargé d'assurer la coordination et la mise en œuvre des activités du « Dialogue ». Il est composé d'un secrétaire exécutif et d'un personnel d'appui. Il siège normalement à la Direction de l'Environnement de la CEDEAO.

Le comité consultatif national

Il est créé au niveau de chaque pays, il agit comme le correspondant du Comité Consultatif Sous-régional, placé sous la responsabilité du ministère de tutelle. Il est coordonné par le point focal national et est composé d'experts représentant les structures et organisations chargés de gestion de forêts, de la faune et des autres parties prenantes (société civile et secteur privé), nommément désignés et entérinés par un arrêté du Ministre de tutelle. Ces experts sont désignés sur la base de leurs compétences en matière de GRN et de programmes transfrontiers. La mission du comité consultatif est d'analyser les dossiers qui lui sont soumis dans le cadre de la mise en œuvre du « Dialogue ».

Le Point focal national

Il a pour mission de servir d'interface entre le Secrétariat exécutif et les pays, de promouvoir une dynamique de coopération régionale pour favoriser une meilleure gestion des écosystèmes forestiers et d'informer le public sur les problématiques de gestion des forêts et de la faune.

Comité local d'appui

Sur le terrain, un ou plusieurs comités locaux d'appui seront établies au besoin afin de faciliter les activités de soutien ciblant des sites locaux et les populations bénéficiaires. Ces comités fourniront une assistance technique aux communautés et travailleront en étroite collaboration avec les partenaires, les services administratifs locaux et les agents de vulgarisation locaux.

- *Intégration de la gestion des ressources forestière dans les actions de lutte contre la pauvreté*

La gestion des ressources des écosystèmes forestiers doit tenir compte des acteurs, dont les conditions de vie dans la sous-région sont précaires. D'où la nécessité de résoudre simultanément les problèmes de pauvreté et de conservation et valorisation de ces ressources. La lutte contre la pauvreté est depuis quelques années une exigence de tout premier ordre aux attentes des populations de la sous région. Elle est et demeure l'objectif majeur de tous les efforts de développement. Ainsi les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté sont à leur 2^{ème} génération au niveau la plupart des pays de la sous région avec pour finalité la création d'un environnement macro économique et institutionnel favorable à la croissance et à l'accroissement de la compétitivité de l'économie. La lutte contre la pauvreté est le principal défi que doit relever la sous-région dont les pays sont situés parmi les derniers 25 pays les plus défavorisés selon les éléments indicateurs du développement du PNUD.

Les Cadres Stratégiques de Réduction la Pauvreté des pays sont le vrai instrument fédérateur de prise en compte de l'environnement dans le développement. Car ils sont les références uniques des pays. A ce titre, relativement aux indicateurs environnementaux, bien qu'il ne soit pas aisé de les renseigner dans leur ensemble, il n'en demeure pas moins, qu'ils constituent une avancée significative. L'un des enjeux les plus importants de ces indicateurs environnementaux demeure le

soutien des Partenaires Techniques et Financiers qui ont participé à leur identification dans les pays de la sous-région et qui s'engagent de ce fait à financer les projets et programmes environnementaux sur la base de ces indicateurs

- *Promotion de la mobilisation des ressources financières à travers la synergie entre les conventions internationales et les partenaires techniques et financiers*

Les mécanismes procurant des sources de financement nouvelles et supplémentaires pourraient être le FEM, le Mécanisme Mondial de la CCD, la Banque Mondiale, La BAD et les Fonds bi et multilatéraux. Il est par ailleurs attendu un engagement effectif des Gouvernements et de tous les acteurs de la sous région à travers les mécanismes de financement sous régionaux et/ou propres aux pays.

- *Promotion de l'approche écosystémique dans l'aménagement des forêts et de la faune*

L'approche écosystémique place les besoins de l'homme au centre de la gestion de la biodiversité. Il s'agira au cours de la mise en œuvre des activités du projet de gérer les écosystèmes sur la base de leurs fonctions multiples et des multiples utilisations qui sont faites de ces fonctions. Il s'agira finalement de ne pas viser des gains économiques à court terme mais d'utiliser les écosystèmes sans les endommager

- *Promotion des projets transfrontaliers de gestion des ressources forestières et des aires protégées*

La Gestion transfrontalière des ressources naturelles est considérée comme un outil novateur important pour une approche globale de la gestion durable des ressources naturelles et des forêts et de la faune en particulier en particulier. Elle constitue un moyen de promouvoir le développement économique sous-régional, de réunir des communautés divisées et de rétablir la paix dans des régions troubles. Elle permet de développer de nombreuses autres possibilités et à ce titre accroître l'efficacité dans la poursuite d'objectifs de gestion des ressources naturelles et de conservation de la biodiversité.

4.5 Eléments de stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre du Dialogue doit reposer sur des axes stratégiques, sur la mobilisation, le renforcement et/ou la mise en place de nouvelles formes de partenariat entre les Etats et les acteurs concernés de la sous région.

Les axes stratégiques sont les suivants :

- *Préserver et renforcer les meilleures pratiques*

Des débuts d'expériences diverses existent actuellement en matière de gestion des ressources partagées. Il s'agit de les capitaliser, de les valoriser et de les développer. Parmi ces expériences l'on peut citer la gestion des parcs et réserves partagés et la transhumance transfrontalière. Il existe également des outils méthodologiques développés notamment en matière de gestion de terroirs et d'approche participative, d'élaboration de schémas d'aménagement de terroirs et de gestion des ressources naturelles au niveau des terroirs villageois. Il existe aussi un savoir traditionnel fort peu utilisé. Ces différentes expériences doivent être documentées et développées dans le cadre de la mise en œuvre du Dialogue.

- *Mettre en place des cadres de concertation*

La mise en place de cadres de concertation permet de mieux coordonner les actions de gestion des ressources forestières partagées notamment en harmonisant les interventions et en recherchant une synergie entre les intervenants. Dans le cadre de la mise en œuvre du Dialogue ces cadres de concertation devraient conduire à l'établissement d'accords de partenariat afin d'éviter les doubles emplois en favorisant la recherche de complémentarité. Ces cadres de concertation sont mis en place et/ou renforcés au niveau local, régional, national et sous-régional et contribuent à une gestion coordonnée des ressources forestières et fauniques.

- *Mettre en place un système de suivi-évaluation, de contrôle et de surveillance des ressources partagées*

Un système de suivi, de contrôle et de surveillance des ressources des écosystèmes forestiers et une banque de données seront mis en place pour leur gestion efficace. Le suivi et le contrôle du respect des normes et réglementations seront également assurés.

- *Renforcer les capacités sous régionales en matière de gestion des ressources forestières partagées*

Le renforcement des capacités sous-régionales se fera par l'Information, l'Education et la Communication en direction des différents acteurs qui doivent être préparés à assumer toutes leurs responsabilités en matière de gestion des ressources forestières partagées. Il s'agira également de redéfinir ou de recentrer le rôle de certaines institutions ou structures ou de renforcer leur capacité technique. Les échanges d'expérience dans la sous région notamment au niveau des parcs et réserves et de la transhumance doivent être promues.

- *Harmoniser les cadres législatifs, réglementaires et politiques*

Il existe dans la sous région au niveau de chaque pays une législation de portée nationale en matière de gestion des ressources forestières. Ce cadre législatif est caractérisé par son actualisation progressive en fonction des circonstances et des préoccupations de l'heure. Construite à partir d'une législation embryon léguée par l'administration coloniale, le cadre législatif a été fondamentalement revu sous l'impulsion de la sécheresse des années 1970 et 1980, la démocratisation et le processus de libéralisation. Les pays se sont efforcés au cours des dernières années à adapter ces législations à leur contexte socio-économique. Concernant les ressources dont la gestion sera désormais partagée et/ou transfrontalière une harmonisation de ces textes s'impose pour d'une part gérer les droits des populations et faciliter les initiatives encours, d'autre part gérer les lacunes et insuffisances pour une gestion partagée rationnelle. Ainsi, la législation et les politiques en matière de gestion des ressources forestières connaissent depuis quelques temps une dynamique d'adaptation de ses règles au nouveau contexte sociopolitique. Ainsi ont été élaborés au niveau sous-régional la politique forestière de la CEDEAO et la politique commune d'amélioration de l'environnement de l'UEMOA.

Rôle des acteurs

Les actions à entreprendre en matière de gestion des écosystèmes forestiers au niveau sous-régional exigent l'implication et la mobilisation d'acteurs divers à différents niveaux (national et sous régional). Cette gestion implique une recherche permanente de synergie, de cohérence et la mise en place de cadres de concertation et d'harmonisation des approches et méthodes d'intervention aux différents niveaux. De plus, la gestion des écosystèmes forestiers nécessite la

création d'organes ou de structures, de coordination au niveau desquels les différents acteurs seront représentés. Les acteurs peuvent être regroupés en trois grandes catégories: les acteurs publics (Etat, collectivités), les acteurs non gouvernementaux (populations, société civile, entrepreneuriat privé, associations socioprofessionnelles, ONG nationales) et les partenaires au développement.

Acteurs publics

Les Etats de la sous-région, à travers leurs institutions et structures politiques, administratives et techniques, garantissent les conditions de mise en œuvre et de contrôle du domaine. Pour la mise en œuvre proprement dite, la sous-région et les pays seront appuyés par des acteurs publics et privés, auxquels pourra être délégué certains pouvoirs.

Les collectivités auront un rôle important à jouer, en raison du transfert d'un certain nombre de compétences, en vertu des législations portant sur la décentralisation dans certains pays de la sous région. Elles participent à la mise en œuvre des activités de développement.

Acteurs non gouvernementaux

La mise en œuvre du Dialogue nécessite une concertation avec les populations et la société civile et repose sur la mobilisation et l'implication des acteurs non gouvernementaux, parmi lesquels on peut distinguer les individus et les associations membres de la société civile et les ONG nationales et sous régionales.

Société civile (individus et mouvements associatifs) : La société civile, représentée par les individus et les associations au niveau des pays (organisations paysannes, organisations socioprofessionnelles, Groupements d'Intérêt Economique,...) et de la sous région a un rôle important à jouer dans le respect de l'intérêt général et en conformité avec les lois et la réglementation.

ONG : Les ONG également ont un rôle très important à jouer. Selon leurs domaines d'intervention, elles permettront au niveau des pays comme de la sous région d'appuyer les initiatives locales dans la mise en œuvre de certains aspects des programmes élaborés dans le cadre de la gestion des ressources partagées. Elles interviendront particulièrement dans le domaine de la formation, l'information et la sensibilisation.

Privé : Au niveau opérationnel, les exploitants forestiers et leurs organisations sont la cheville ouvrière du programme, puisque ce sont eux qui sont directement responsables de la gestion et de l'exploitation forestière. Ils comprennent à la fois les bûcherons, mais aussi les producteurs et transformateurs des autres ressources forestières qui peuvent être valorisées et commercialisées.

Les femmes constituent un groupe important parmi les exploitants forestiers car elles sont les principales utilisatrices des produits de la forêt. A ce titre, il sera essentiel de promouvoir des mécanismes, encouragements et initiatives susceptibles de promouvoir le genre et les femmes en particulier. Leur implication a une valeur ajoutée sur la dimension de l'éducation de base pour la gestion environnementale.

Partenaires au développement

Les partenaires au développement locaux et étrangers apportent leur appui conseil en matière de technique, d'organisation, de méthode et contribuent au financement des actions de gestion des ressources forestières, dans le cadre de la coopération décentralisée, la coopération bi et multilatérale. Les institutions de la coopération au développement doivent se positionner comme bailleurs de fonds ou comme structure d'appui technique.

/UEMOA au niveau régional. Au niveau des pays, pourrait être mis en place un point focal (une institution) autour duquel seraient regroupés les services et acteurs concernés par le processus.

En principe, les acteurs pensent qu'il ne faut pas créer de nouvelles institutions mais se baser sur l'existant. Plusieurs scénarii sont possibles. Le dialogue doit pouvoir créer des synergies.

4.6 Système de suivi-évaluation

Le suivi évaluation vise à collecter, traiter et analyser les informations et les données en vue de mesurer l'impact, les effets et la performance des différentes activités du programme.

En vue d'observer et évaluer les progrès accomplis dans mise en œuvre du dialogue, la mise en place du dispositif de suivi évaluation permettra de vérifier l'exécution technique conformément au programme d'activités adopté, de proposer les mesures techniques efficaces, de rechercher et d'identifier les contraintes et de rendre compte de l'état d'avancement des activités. Il permettra également de tirer les leçons de chaque activité en ce qui concerne aussi bien les erreurs que les succès puis de réajuster si nécessaire le programme.

La matrice de planification en 4.6 récapitule les indicateurs de résultats et activités ainsi que les moyens de vérification utilisés. Les rapports et documents y indiqués permettront au personnel de terrain de remonter l'information et de transmettre leurs observations. Les rapports serviront aussi à suivre et évaluer les performances des intervenants et des structures concernées. Ils actualiseront les progrès réalisés et rendront compte des obstacles rencontrés tout en recommandant des ajustements nécessaires.

Méthodologie :

- Evaluation ex-ante : évaluation pour apprécier quantitativement et qualitativement la faisabilité technique économique et sociale des programmes. Elle se fait avant le démarrage des activités.
- Evaluation Interne ou auto-évaluation : évaluation par l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre ce qui leur permet de juger par eux mêmes l'atteinte des objectifs et de préconiser les solutions appropriées. Cette évaluation se fait chaque année.
- Evaluation conjointe: évaluation par une équipe externe et les représentants des bénéficiaires du programme, de la société civile, des OIG et des Etats. Elle se fait à mi-parcours et en fin de programme.
- Evaluation ex-post : elle est réalisée 2 ou 3 ans après la fin du programme pour mesurer l'impact des actions.

Indicateurs :

- Indicateurs d'impacts : mesurent l'impact du programme par rapport aux objectifs du dialogue.
- Indicateurs de performance : mesurent la contribution des différents résultats à l'objectif global du document cadre.
- Indicateurs de réalisations physiques et financières : rapport entre les prévisions et les réalisations des différentes activités.

Les supports : peuvent être les différents rapports, les réalisations physiques.

V. CONCLUSIONS et RECOMMANDATIONS

L'idée de mieux gérer durablement et en harmonie les écosystèmes forestiers en mettant à contribution les gouvernements, les partenaires au développement, les Organisations sous-régionales, les ONG, les associations, les institutions de recherche et de formation n'est pas nouvelle. Ce qui est nouveau, c'est la démarche opérationnelle engagée pour ce faire. Et ceci est réalisable parce qu'il existe un vaste champ possible de coopération dans le domaine de la gestion des forêts et de la faune en raison de similitudes de situations écologiques et socio-économiques et des problèmes liés aux différences de réglementation, de politique de développement et d'aménagement. Des transferts de réponses à des problèmes communs existent et sont possibles d'un côté à l'autre de la frontière ou à l'intérieur des pays. Les problèmes communs aux pays peuvent trouver des solutions communes ce qui nécessite une collaboration/concertation avec pour effet l'accroissement de l'efficacité dans la poursuite des objectifs de gestion. Le Dialogue forestier devra contribuer à cela. Les défis à relever dans ce cadre pourraient être de:

- Etablir de meilleurs liens entre les politiques sectorielles et les politiques de gestion des ressources forestières, contrôler l'impact des politiques macro-économiques sur l'intégrité des forêts ;
- Créer des cadres de concertation pour harmoniser les politiques et les législations ;
- Mieux faire comprendre la valeur socio-économique des forêts ;
- Utiliser les enseignements tirés des recherches et diverses expériences de terrain ;
- Mieux coordonner les conventions, accords et traités internationaux ;
- Rendre plus évidente la contribution des forêts et aires protégées au développement socio-économique ;
- Susciter des changements d'attitudes chez les gestionnaires notamment l'Etat et les Collectivités ;
- Promouvoir une meilleure participation des populations riveraines ;
- Promouvoir des partenariats avec le secteur privé et les ONG ;
- Reformuler les cadres juridiques et politiques ;
- Initier et/ou poursuivre des activités génératrices de revenus ;
- Mettre en harmonie les appuis au secteur forestier.

VI. ESQUISSE DU PLAN DE CONVERGENCE

6.1 Objectifs du Dialogue

Objectif global

Les pays de l'Afrique de l'ouest gèrent de manière durable et concertée les ressources forestières et fauniques de la sous-région pour le bien être des populations et la sauvegarde de l'environnement.

Objectifs spécifiques

- 1 Faciliter la prise en charge par les acteurs locaux (collectivités territoriales, organisations d'exploitants, services techniques et prestataires) des responsabilités qui leur incombent dans le cadre de la gestion décentralisée des ressources forestières et fauniques ;
- 2 Promouvoir l'établissement et le maintien d'un réseau d'aires protégées partagées et/ou transfrontalières (parcs, réserves) et développer un meilleur système de leur gestion
- 3 Réduire les conflits liés à l'exploitation des ressources pastorales partagées et/ou transfrontalières et développer de meilleurs systèmes de gestion de ces ressources
- 4 Promouvoir l'utilisation rationnelle du patrimoine forestier partagé et/ou transfrontalières
- 5 Conserver et gérer rationnellement les ressources des écosystèmes sensibles (mangroves, zones humides et zones arides)
- 6 Harmoniser les politiques, les lois et règlements forestiers en tenant compte des spécificités agroécologiques
- 7 Améliorer la sécurisation et la conservation des ressources forestières et fauniques et les conditions de vie des populations

6.2 Activités

Activités de l'objectif spécifique 1

- Appuyer les organisations d'exploitants et producteurs forestiers : structuration en coopératives, unions et fédérations coopératives, formation à la maîtrise des fonctions, à la maîtrise des techniques de productions forestières, la gestion et l'entretien des forêts, les relations et négociation en matière de commerce des produits ;
- Appuyer la création de structures communales et/ou intercommunales de gestion des ressources forestières et fauniques ;
- Renforcer les capacités des prestataires locaux de services et aider à développer des réseaux d'appui.

- Appuyer la conception et la mise en œuvre d'un programme de communication pour le changement de comportement, y compris la prise en compte du genre et la lutte contre le VIH/SIDA ;
- Mettre à la disposition des acteurs locaux de la gestion décentralisée des ressources forestières des instruments de planification et de développement (Schémas d'Aménagement du Territoire, Plans d'Aménagement Forestiers, Plans de Gestion, Quota de production et Plan d'investissement annuel)
- Faciliter la mise en place des instruments de gestion (contrat de gestion pluriannuel, fonds d'investissement forestier, gestion des ristournes sur les taxes)
- Appuyer la mise en place d'un instrument de suivi et de contrôle forestier (Plan d'action de contrôle, Plan de financement, Programme de suivi et d'évaluation).

Activités de l'objectif spécifique 2

- Aménager et gérer, les parcs, réserves de faune et autres zones transfrontalières qui présentent un intérêt écologique particulier (systèmes écologiques, paysages typiques, habitats d'espèces menacées, etc.). Des propositions doivent être formulées pour une planification, un aménagement et l'exécution d'activités d'aménagement de la faune et des inventaires ;
- Créer les conditions de participation des populations rurales à la formulation et à la mise en œuvre des activités relatives à la gestion des réserves de faune et parcs transfrontaliers. Ce qui doit aussi permettre d'entreprendre et de promouvoir l'aménagement de zones tampons et de zones de transition des réserves ;
- Renforcer les connaissances sur le fonctionnement de ces zones et leurs composantes ;
- Développer des systèmes d'information et de surveillance pour les parcs et réserves transfrontaliers.
- Mettre en valeur les potentialités touristiques et harmoniser les actions de promotion touristique.

Activités de l'objectif spécifique 3

- Mettre en place des cadres de concertation de gestion des ressources pastorales partagées ;
- Réactualiser le certificat international de transhumance et le passeport pour le bétail ;
- Promouvoir des accords bilatéraux sur les questions de transhumance et multiplier les rencontres entre les acteurs transfrontaliers ;
- Etablir des plans d'aménagement pastoraux (zones d'accueil, couloirs de passage, points d'eau etc.) ;
- Favoriser la reconstitution ou la remise en état des écosystèmes pastoraux et la régénération des espèces menacées ou en voie de disparition;
- Réhabiliter la végétation autochtone ;
- Sensibiliser les populations des zones transfrontalières
- Analyser les contraintes foncières liées aux activités pastorales et proposer des règles de gestion correspondantes.

Activités de l'objectif spécifique 4

- Inventorier les écosystèmes forestiers ;
- Renforcer la coopération sous régional en matière de lutte contre les activités anthropiques destructrices (feux de brousse, coupe anarchique, surpâturage) ;
- Appuyer l'adaptation du cadre institutionnel, juridique et fiscal en vue de faciliter la gestion des ressources forestières par les Collectivités locales
- Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des forêts partagées et/ou transfrontalières;
- Renforcer les capacités en évaluation des ressources forestières ;
- Prendre des mesures permettant de reconnaître et de protéger les droits des populations locales sur les savoirs, innovations et pratiques traditionnelles de gestion et de conservation des forêts ;
- Sensibiliser les populations transfrontalières à la conservation et à la valorisation des forêts ;
- Renforcer le contrôle de l'accès aux ressources ligneuses : des mesures incitatives sont prises en faveur de l'exploitation contrôlée tandis que l'exploitation incontrôlée est mieux appréhendée ;
- Créer des outils d'accompagnement : guides techniques, manuels méthodologiques et modules de formation, stratégies de communication, etc.
- Mener des activités de recherche accompagnement en matière d'inventaires forestiers, sur la production et la productivité des formations ligneuses, les techniques d'exploitation rationnelle, de détermination des quotas annuels de production, de plantation et d'entretien des arbres forestiers et champêtres ;
- Mener des activités de recherche sur les filières non ligneuses porteuses.

Activités de l'objectif spécifique 5

- Identifier les zones particulièrement vulnérables ou exceptionnelles sur le plan de la biodiversité et les zones présentant un intérêt économique et écologique de haute importance sur le plan régional ;
- Identifier les mesures appropriées répondant aux priorités de conservation ainsi qu'aux besoins des communautés locales exploitant les ressources issues de ces zones ;
- Renforcer la coopération en matière de gestion des zones humides ;
- Elaborer un programme de sensibilisation des populations transfrontalières

Activités de l'objectif spécifique 6

- Compiler et analyser les politiques forestières nationales à la lumière des grands objectifs et stratégies de mise en œuvre de la Politique Forestière de la CEDEAO
- Compiler et analyser les lois et règlements relatifs à la gestion des ressources forestières de l'ensemble des pays de la sous-région
- Procéder à l'adaptation et à l'harmonisation des lois et règlements
- Diffuser les propositions de textes harmonisés en vue de leur validation au niveau sous-régional

6.3 Cadre logique d'intervention du plan de convergence

OBJECTIF DU DIALOGUE Les pays de l'Afrique de l'ouest gèrent de manière durable et concertée les ressources forestières et fauniques de la sous région pour le bien être des populations et la sauvegarde de l'environnement				
Objectifs spécifiques	Activités	Acteurs	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification
1. faciliter la prise en charge par les acteurs locaux (collectivités territoriales, organisations d'exploitants, services techniques et prestataires) des responsabilités qui leur incombent dans le cadre de la gestion décentralisée des ressources forestières et fauniques	- Appuyer les organisations d'exploitants et producteurs forestiers : structuration en coopératives, unions et fédérations coopératives, formation à la maîtrise des fonctions, à la maîtrise des techniques de productions forestières, la gestion et l'entretien des forêts, les relations et négociation en matière de commerce des produits ; - Appuyer la création de structures communales et/ou intercommunales de gestion des ressources forestières et fauniques ; - Renforcer les capacités des prestataires locaux de services et aider à développer des réseaux d'appui.	Etat, Collectivités, organisations paysannes, société civile, partenaires au développement, privés	Nombre de coopératives, unions et fédération créées et fonctionnelles	Rapport d'activités
			Membres des coopératives, unions et fédérations formées	Rapport
			Nombre de structures communales créées	Rapport de création
			Nombre de prestataires locaux formés Nombre de réseaux d'appui créés	Rapport de formation

	- Appuyer la conception et la mise en œuvre d'un programme de communication pour le changement de comportement, y compris la prise en compte du genre et la lutte contre le VIH/SIDA ; - Mettre à la disposition des acteurs locaux de la gestion décentralisée des ressources forestières des instruments de planification et de développement (Schémas d'Aménagement du Territoire, Plans d'Aménagement Forestiers, Plans de Gestion, Quota de production et Plan d'investissement annuel) - Faciliter la mise en place des instruments de gestion (contrat de gestion pluriannuel, fonds d'investissement forestier, gestion des ristournes sur les taxes) - Appuyer la mise en place d'un instrument de suivi et de contrôle forestier (Plan d'action de contrôle, Plan de financement, Programme de suivi et d'évaluation)		Document d'un programme de communication Nombre de schémas d'aménagement, plans d'aménagement, plans de gestion élaborés et mis à la disposition des acteurs locaux Nombre de contrats de gestion, fonds d'investissement mis en place Nombre d'instruments de suivi mis en place	Stratégie de communication Rapport d'élaboration Rapport Rapport
2. Promouvoir	- Aménager et gérer, les parcs,	Etat, Collectivités,	Nombre d'inventaires réalisés	Rapport d'inventaire

	- Mettre en valeur les potentialités touristiques et harmoniser les actions de promotion touristique.		techniques améliorés/élaborés fonctionnels Dispositif de collecte et de diffusion de l'information et de surveillance des parcs Charte de développement du tourisme disponible Nombre de guides touristiques formés Un cadre de concertation est créé et fonctionnel	Rapport d'activités Document de charte pastorale Rapport d'activités
3. Réduire les conflits liés à l'exploitation des ressources pastorales partagées et/ou transfrontalières et développer de meilleurs systèmes de gestion de ces ressources	- Mettre en place des cadres de concertation de gestion des ressources pastorales partagées ; - Réactualiser le certificat international de transhumance et le passeport pour le bétail ; - Promouvoir des accords bilatéraux sur les questions de transhumance et multiplier les rencontres entre les acteurs transfrontaliers ; - Etablir et mettre en oeuvre des plans d'aménagement pastoraux	Etat, Collectivités, organisations paysannes, société civile, partenaires au développement, privés	Nombre de comités de gestion créés et fonctionnels Nombre de postes de contrôle créés et opérationnels Nombre d'accords de partenariat élaborés et fonctionnels Nombre d'inventaires	Rapport de mise en place des comités de gestion Rapport sur la création des postes de contrôle Rapport d'activité

	(zones d'accueil, couloirs de passage, points d'eau etc.) ; - Favoriser la reconstitution ou la remise en état des écosystèmes pastoraux et la régénération des espèces menacées ou en voie de disparition; - Réhabiliter la végétation autochtone ; - Sensibiliser les populations transfrontalières - Analyser les contraintes foncières liées aux activités pastorales et proposer des règles de gestion correspondantes.		pastoraux réalisés Nombre de PA réalisés et mis en œuvre Superficie mis en défens Superficie ensemencée Nombre d'accords bilatéraux sur la transhumance Nombre et type de produits de parcours valorisés Superficie de plantes et d'arbres indigènes régénérée spontanément Accroissement de la biomasse arborée Nombre de comités de lutte contre les feux de brousse mis en place Nombre de paysans formés et sensibilisés aux techniques de gestion Un consultant est disponible et opérationnel	Rapport d'inventaire Etude sur la possibilité de valoriser les produits de parcours Etude sur la régénération spontanée Rapport d'études Rapport de lutte contre les feux Rapport de formation sensibilisation Rapport de consultation
4. Promouvoir l'utilisation rationnelle du patrimoine forestier partagé et/ou	- Inventorier les écosystèmes forestiers ;	Etat, Collectivités, organisations paysannes, société civile, partenaires au développement, privés	Nombre d'inventaires et études réalisés sur les ressources transfrontalières/partagées	Rapport d'inventaire

transfrontalier	- Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des forêts transfrontaliers - Renforcer la coopération sous régional en matière de lutte contre les activités anthropiques destructrices (feux de brousse, coupe anarchique, surpâturage) ; - Renforcer les capacités en évaluation des ressources forestières ; - Prendre des mesures permettant de reconnaître et de protéger les droits des populations locales sur les savoirs, innovations et pratiques traditionnelles de gestion et de conservation des forêts ; - Sensibiliser les populations transfrontalières à la conservation et à la valorisation des forêts. - Mener des activités de recherche d'accompagnement en matière d'inventaires forestiers, sur la production et le productivité des formations ligneuses, les techniques d'exploitation rationnelle, de détermination des quotas annuels		Nombre de PA élaborés en collaboration avec les populations Nombre de PA mis en œuvre Nombre de cadres de concertations mis en place et fonctionnels Nombre de conventions élaborées et fonctionnelles Nombre d'institutions ou de personnes formées à la gestion transfrontalière des forêts Une étude sur l'harmonisation des législations est disponible Une stratégie de communication est disponible Guides techniques, manuels Nombre de thèmes de recherche	Rapport d'élaboration des PA Rapport d'activités Rapport de formation Rapport d'études Document de stratégie Rapport de recherche
-----------------	---	--	--	---

	de production, de plantation et d'entretien des arbres forestiers et champêtres - Mener des activités de recherche sur les filières non ligneuses porteuses ;		Thèmes de recherche	Rapport de recherche
5. Conserver et gérer rationnellement les ressources des écosystèmes sensibles (mangroves, zones humides et zones arides)	- Identifier les zones particulièrement vulnérables ou exceptionnelles sur le plan de la biodiversité et les zones présentant un intérêt économique et écologique de haute importance sur le plan régional ; Identifier les mesures appropriées répondant aux priorités de conservation ainsi qu'aux besoins des communautés locales exploitant les ressources issues de ces zones ; - Renforcer la coopération en matière de gestion des zones humides ; - Elaborer un programme de	Etat, Collectivités, organisations paysannes, société civile, partenaires au développement, privés	Un inventaire sur les ressources des écosystèmes sensibles est disponible Nombre d'études réalisées Nombre de comités de gestion créés Nombre de plans d'aménagement élaborés et mis en oeuvre Nombre de conventions de partenariat opérationnelles Nombre de participants formés aux technologies appropriées Nombre de paysans et techniciens formés à la gestion des zones sensibles	Rapport d'inventaire Rapport d'études Rapport d'activités Rapport Rapport Rapport de formation

	sensibilisation des populations transfrontalières		Une stratégie de communication est élaborée et disponible	Document de stratégie
--	---	--	---	-----------------------

6. Harmoniser les politiques et les lois et règlements forestiers	- Compiler et analyser les lois et règlements relatifs à la gestion des ressources forestières de l'ensemble des pays de la sous-région - Procéder à l'adaptation et à l'harmonisation des politiques, lois et règlements - Diffuser les propositions de textes harmonisés en vue de leur validation au niveau sous-régional	Etat, Collectivités, organisations paysannes, société civile, partenaires au développement, privés	Etude sur l'harmonisation des politiques, des lois et des règlements des pays de la CEDEAO/UEMOA Nombre de pays analysés en matière de gestion des ressources forestières et fauniques Textes validés disponibles dans les pays	Politique Forestière de la CEDEAO et Rapport d'études Documents de textes harmonisés Rapport de validation
--	--	--	---	--

BIBLIOGRAPHIE

- ACCT, 1998, Les aires protégées d'Afrique Francophone
- CCD, 1997, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
- CEDEAO/CILSS, 2000, Programme d'Action Sous-Régional de lutte contre désertification en Afrique de l'Ouest et au Tchad
- CEDEAO, Traité révisé
- CILSS, 1996 Bilan diagnostique global, perspectives et interrogation sur l'avenir du Sahel–Sahel 21
- CILSS, 1996. Quel avenir pour le Sahel au 21^{ème} siècle ? Bâtir une vision consensuelle
- CILSS, 1997. Bilan, vision, ambitions et priorités pour l'agriculture sahélienne – Sahel 21
- EISMV. (1997) Actes du séminaire sur l'étude des contraintes au développement des productions animales en Afrique Subsaharienne
- Falloux. F, Talbot. L, 1992. Environnement et développement en Afrique, crise et opportunité
- CEDEAO & FAO, 2007, Politique forestière de la CEDEAO
- FAO, 2006, Evaluation des ressources forestières mondiales 2005, Progrès vers la gestion forestière durable
- FAO, 2006, Allocution de M. Fernando Salinas au nom de la FAO lors de la réunion de concertation sur les forêts en Afrique de l'ouest
- FAO/UNCCD/CILSS, Programme d'Action sous-régional de lutte contre la désertification, Orientations nouvelles dans le cadre de la politique environnementale de la CEDEAO
- FAO, 1994. Aspects fondamentaux des stratégies de développement
- FAO, 1995. Analyse d'impact de projets forestiers
- FAO, 1995. Critères et Indicateurs de Gestion Durable des Forêts en Afrique Sèche – Réunion d'experts PNUE/FAO
- FAO (2000) Le développement du secteur forestier en Afrique de l'Ouest : analyse critique de la situation dans les zones sèches et défis à l'horizon 2020
- Griffon. M, Marty. I, 1993. Prospective des déséquilibres environnementaux liés à l'agriculture dans les pays tropicaux
- Jayeola Omotola Abiola, 1997. Foresterie et développement durable à l'aube du 21^{ème} siècle
- MEA, 2008, Impact des investissements dans la gestion des ressources naturelles au Mali, Etude Sahel
- Mercier Jean Roger, 1991. La déforestation en Afrique
- OCDE, 1996. Etat des réflexions sur les transformations de l'agriculture dans le Sahel, note de synthèse provisoire
- PNUE, 2006, L'avenir de l'environnement en Afrique (AEO)
- PNUE, 2004, Rapport sur l'état de l'environnement en Afrique de l'Ouest
- PNUD/UNSO. (1997) Programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification : contribution à l'analyse de l'espace institutionnel en Afrique de l'Ouest
- PNUD/UNSO (1999) Désertification et perspective de développement en Afrique de l'Ouest et au Tchad
- UEMOA - Hylea International, 2007, Grandes orientations de la politique commune d'amélioration de l'environnement
- UEMOA, 2008, Acte additionnel portant adoption de la politique commune d'amélioration de l'environnement de l'UEMOA
- UEMOA, 2003, Traité révisé de l'UEMOA

- UICN, 2006, Vers un dialogue sur les forêts en Afrique de l'Ouest
- Van der Linde et Al (2001) Au-delà des frontières : La gestion transfrontalière des ressources naturelles en Afrique sub-saharienne. Washington, DC

VI. ANNEXES

ANNEXE 1

PROGRAMMES DE TRAVAIL ET PERSONNES RENCONTREES PAR PAYS

I. GHANA

Programme de travail

02/07/08

FAO - Bureau Régional pour l'Afrique et Bureau Sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest

03/07/08

09h 00: USAID

10h 30: Banque Mondiale

17h 00 : Forest Watch Ghana

04/07/08

07h 30 : Ministère des Terres, des Forêts et des Mines

12h 00: WWF West Africa

13h 30: Forestry Commission

05/07/08

Bureau Sous-régional de la FAO pour l'Afrique de l'Ouest

Personnes rencontrées

FAO - BUREAU REGIONAL POUR L'AFRIQUE et BUREAU SOUS-REGIONAL POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST

- Maria Helena Semedo, Coordinatrice Sous-régional
- Fernando Salinas, Fonctionnaire forestier sous-régional
- Atsé Yapi, Fonctionnaire forestier
- Dieudonné Koguiyagda, Senior Field Programme Officer
- Attaher Maiga, Chargé d'assistance aux politiques

USAID

- John Mullenax, Advisor, Presidential Initiative to End Hunger in Africa
- Evans Lartey, Program Specialist

BANQUE MONDIALE

- Peter J. Kristensen, Responsable sectoriel, Développement Durable

FOREST WATCH GHANA

- Rebecca Teiko Dottey, Coordinator Forest Watch Ghana

MINISTERE DES TERRES, DES FORÊTS ET DES MINES

- Fredua Ayeman, Technical Director (forestry)

WWF-WARPO, Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest

- Mustapha Seidu, Project Leader

FORESTRY COMMISSION

- Prof. Nii Ashie Kotey

II. NIGERIA

Programme de travail

07/07/08

10h 00 : SEM la Ministre de l'Environnement et de l'Habitat

11h 00 : Direction des Eaux et Forêts

08/07/08

10h 00 : ECOWAS, Département de l'Agriculture et du Développement Rural

11h 30 : ECOWAS, Département de l'Environnement et des Ressources en Eaux

09/07/08

14h 00 : OXFAM

Personnes rencontrées

FAO

- Helder Muteia, Représentant de la FAO au Nigeria
- Rabe I. Mani, Assistant du Représentant de la FAO
- Evelyn A. Yaye, Assistant du Représentant de la FAO
- Salwa Amber, Senior Policy Officer en mission au Nigeria

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'HABITAT

- Arc. Halima Tayo Alao, Ministre de l'Environnement et de l'Habitat entourée des Directeurs de son Département
- Mrs Anne Ene-Ha, Directrice des Forêts

DIRECTION DES FORÊTS

S/NO	NAME	RANK	SECTION	TELEPHONE	E-mail
1.	Ms. A.N Etta	Director	Head of Department	234-8023129681	eneitaanne@yahoo.com
2.	Mr. Amos Afolabi	Dep. Director	Forest Utilization	08023396714	Amosafolabi44@yahoo.com
3.	Mr. James B. Adesina	Dep. Director	Forest Conservation and Resources study	08036865067	jabesina@yahoo.com
4.	Mr. O.O Amosun	Dep. Director	Forest Management	08023017290	lere_220@yahoo.com
5.	Mr. Z.A Isimekhai	Dep. Director	Agroforestry		azeezisimekhai@yahoo.co.uk
6.	Mr. C.M Okeke	Dep. Director	Forest Extension	08068267826	cmokeke2007@yahoo.com
7.	Mr. John K. Auta	Dep. Director	Wetland/Aquatic invasive Weed Project Conservation	08023751134	jkauta2007@yahoo.com
8.	Mr. John H.Mshelbwala	Asst. Director	(CMS, AEWA Elephant conservation) Conservation	08033287039	johnmshelbwala2@yahoo.com
9.	Mr. Salisu M. Dahiru	Asst. Director	Forest Management	08030570625	sdahiru85@yahoo.com
10.	Mr. Thomas F. Fameso	Asst. Director	Forest Product Utilization	080551424156	folufameso@yahoo.com
11.	Mr. Ogundare Lawrence G.	Chief forest officer	Cons.(Access&Benefit sharing and Lion Conservation)	08056416822	darebola2@yahoo.com
12.	Mrs. B.O Falana	Chief wildlife officer	Forest Resources Mgt. & GIS	08055307698	soyin4us@yahoo.com
13.	Mr. Akinwande G.O	Chief Forest Supt.	M&E	08065347095	ganowande@yahoo.com
14.	Mr. Ugwu D..M	Chief Forest Officer	Forest Management	08028401524	
15.	Mr. A.A Ibrahim	Asst.Chief Forest Officer		08029581845	ibrahimadee@yahoo.com

ECOWAS COMMISSION

- Dr Daniel Eklu Directeur du Département Agriculture et Développement Rural,
- Dr Chike C. Ezeudeh, Consultant
- Bertrand D. Zida, Expert environnementaliste, Consultant Tel 08075269250
- Bougounou K. Djeri-Alassani, Policies and Regulations (PPO), expert juriste Tel : 234 8067130159; E-mail: bdjeri@yahoo.fr
- Moussa Leko, PPO Forestry, Dpt Environment and Water Resources; Tel: 234 8070619749
- El Hadji Sène, Consultant

OXFAM

- Francis Azinzat

NATIONAL ASSOCIATION OF NIGERIAN TRADERS

- Ken Ukaoha, President

III. BENIN**Programme de travail****10/07/08**

16h 30 : Représentation de la FAO

11/07/08

09h 00 : ONG Nouvelle Vision

11h 00 : Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature

12h 00 : Banque Mondiale

15h 00 : Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles

16h 30 : Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF)

17h 30 : Direction Nationale de l'Elevage

18h 30 : Débriefing

Personnes rencontréesREPRESENTATION FAO

- Jean Prosper Koyo, Représentant de la FAO au Bénin
- Dr. Falilou A. Akhadiri, Assistant Représentant Fao Bénin
- Mme Aïssi Marcelline, Assistant au Représentant Fao, chargé de l'administration

ONG NOUVELLE VISION

- Gannavi Julien, Président
- Quenuna Clémence, Vice Présidente
- Adje Théophile, Secrétaire Général
- Adjovoyesso Séraphin, Trésorier
- Tometin Henri Gratien, Coordonnateur Départemental

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

- Colonel Séidou Mama Gao, Secrétaire Général
- Adjé Théophil, Conseiller Technique
- Avonomadegbe Benoit, Directeur Adjoint de la Direction des Forêts et des Ressources Naturelles
- Dah Dovonon Jean
- Ibrahima Safiri, Conseiller Technique

BANQUE MONDIALE

- Alain Onibon

CENTRE NATIONAL DE GESTION DES RESERVES DE FAUNE

- Colonel Jean Yehouenou Tessi, Directeur Général
- Kidjo Ferdinand, Responsable de la cellule Technique
- Anato N. Paulin, DAF
- Ahononga Fiacre DGFRN

DIRECTION DE L'ELEVAGE

- Dr. Mama Djima Abdoulaye, Point Focal de la transhumance

IV. TOGO

Programme de travail

14/07/08

- 08h 00 : Représentation de la FAO
- 09h 30 : Direction des Eaux et Forêts
Direction de la Faune et de la Chasse
- 15h 00 : Union des ONG du Togo (UONGTO)
Groupe Agroforestier pour le Développement (GAD)
Les Amis de la Terre Togo
- 17h 00 : PNUD

15/07/08

- 09h 00 : Parlementaires
- 10h 00 : Débriefing

Personnes rencontrées

REPRESENTATION FAO

- De Medeiros Adolphe, Assistant au Représentant, Chargé de programme
- Oke K. Gibril, Assistant au Représentant, Chargé d'Administration

DIRECTION DES EAUX ET FORÊTS

- Bondjouw Sama, Directeur des Eaux et Forêts
- Apla Yao Mawouéma, Chef Division Exploitation

DIRECTION DE LA FAUNE ET DE LA CHASSE

- Tengue Kokou Trévé, Directeur de la Faune et de la Chasse

UONGTO

- Dominique Yina, Assistant au Directeur Exécutif

GAD

- Mme Mirelle Gouthon, Directrice Générale

LES AMIS DE LA TERRE TOGO

- Kogbe Yaovi Lowanou, Ingénieur agro-environnementaliste

PNUD

- Bernard M. Hien, Chargé de Programme Réduction de la Pauvreté

PARLEMENTAIRES

- Amegnonan Kossi, Député à l'Assemblée Nationale, Président du Groupe parlementaire Comité d'Action pour le Renouveau (CAR), Togo
- Mme Tchohlo Akossiwa, Ingénieur Agronome, Député à l'Assemblée Nationale CAR

V. BURKINA FASO

Programme de travail

16/07/08

08h 00 Représentation de la FAO
10h 30 Direction des Forêts
17h 30 ONG TREE AID

17/07/08

11h 00 CILSS
15h 30 UICN

18/07/08

8h 30 NATURAMA
09h 30 ICRAF
11h 00 CIFOR
15h 30 UEMOA

19/07/08

10h 00 Debriefing

Personnes rencontrées

REPRESENTATION DE LA FAO

- Jean-Pierre Renson, Coordonnateur des Opérations Agricoles, d'Urgence et de réhabilitation, Représentant ai
- Daouda P. Kontongomde, Assistant du Représentant de la FAO
- Boubacar Konde, Assistant FAO, Chargé d'Administration

DIRECTION DES FORETS

- Ibrahim Lankoandé, Directeur des Eaux et Forêts
- Coulibaly Sia, Chef Service Aménagement Forestier
- Damas Poda, Coordonnateur du Projet ARSA/Produits Forestiers Non Ligneux

TREE AID

- Yacouba Ouédraogo, Programme Co-ordinator
- Miranda Spitteler, Chief Exécutif

CILSS

- Dramane Coulibaly, Coordonnateur Programme Régional d'Appui-Sécurité Alimentaire- Lutte contre la Désertification-Population et Développement (PRA/SA-LCD-POP DEV)
- Paolo Navona, Conseiller Technique Principal Fonds Italie-CILSS LCD-RPS
- Ibrahim Lumumba Idi Issa, M&E Expert
- Félix de Valois E. Compaoré, Expert DR-GRN

UICN

- Martin Nganje, Chargé de programme forêts

NATURAMA

- Georges Henry Oueda, Directeur Département conservation

ICRAF

- Dr Bationiono Babou André, Point Focal ICRAF

CIFOR

- Mathurin Zida, Chargé de recherche Forêts et Moyens de subsistance

UEMOA

- Malick Diallo, Directeur Environnement

VI. CÔTE D'IVOIRE

Programme de travail

21/07/06

09h 30: Briefing à la Représentation

15h 00: Visite de courtoisie au Ministre de l'Environnement et des Eaux et Forêts

16h 00: Rencontre avec la SODEFOR

22/07/08

09h 00: Rencontre avec IGF / DGEF / direction centrales / services rattachés

11h 00: rencontre avec les ONGs

14h 00: OIPR

17h 00: Rencontre avec l'ensemble des syndicats du bois

23/07/08

08h 00: Débriefing à la Représentation FAO

09h 00: Débriefing au ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts

12h 00: Départ

Personnes rencontrées**REPRESENTATION DE LA FAO**

- Marie Noëlle Koyara, Représentante de la FAO
- Antoinette D. Ziehi, Assistant Représentant (Programme)
- Serges Anrai, Expert planification, FAO

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES EAUX ET FORÊTS

- SE Dr. Ahizi Aka Daniel, Ministre
- Jean Baptiste N'goulet Kouame, Directeur de Cabinet
- N'Goulet Kouamé Bédiabé, Directeur de Cabinet
- Jean Baptiste N'Goulet Kouamé Bédiabé, Directeur de Cabinet Adjoint
- Col Yamani Soro, CT/Forêts
- Kouamé Nguetta, CT/Communication

DIRECTION DE LA SODEFOR

Nom et prénoms	Direction	contact
Kouang-si Servian	Directeur General	22 48 29 00/22 48 29 01
OURA Brou	Conseiller technique du DG	22 48 30 48
ME KOUAME Martial	Direction des Projets de la recherche et de la cartographie	22 48 29 48
KADIO Adjumane Aimé	Conseiller technique du DG	22 48 30 73
Amadou Maiga	FAO	
ANRAI serge	FAO	20302884/08543236
Dogui Aboa	Directeur Technique	07 85 68 73
Amoakon Brou	Sous Directeur a la Direction Technique	22 48 29 58
Ahui Sery Evelyne	Directeur des Ressources Humaines	
YAO Edouard	Direction de la planification du suivi et du contrôle	22 48 29 44

REUNION AVEC L'INSPECTION GENERALE DES EAUX ET FORETS (IGEF), LA
DIRECTION GENERALE DES EAUX ET FORETS (DGEF), LES DIRECTIONS
CENTRALES ET LES SERVICES RATTACHES

Nom et prénoms	Qualité	Contact	E mail
Apata Gustave	DISA	20316650/P 321	gustapata@yahoo.fr
Koné Augustin	Chef service CNDD	20 21 05 98	augustinkone@yahoo.fr
Mme Kaba Nasseré	Directeur /DPSC	20 21 11 83	nassere@live.fr
Kouame Amenan Agnes	Chef de service DQE	20 21 06 23	agnokamenan@yahoo.fr
Col Yamani Soro	CT Forêt	20 21 94 06	Yamansilue@yahoo.fr
Kouame n'dri marie therese	Côte d'Ivoire Ecologie	20 21 14 75	ndrimaritherese@yahoo.fr
Ahimin Olivier	CT GNTCI	22 48 29 51	ahiminolivier@yahoo.fr
Mme Ahoussi Delphine	GNTCI	05 74 04 33	Ahoussi-delphine@yahoo.fr
Maiga Amadou	Consultant FAO		adoumaiga@yahoo.fr
Anrai Serge	Expert national(FAO)	20 30 28 84 08 54 32 36	Serge.Anrai@fao.org anraiserge@yahoo.fr
Assui Wa Dawy	Chargé d'études DGEF	20 21 86 34	dawycapi@yahoo.fr
Kouassi Lucien	DPPC	20 21 3516	kyaolucien@yahoo.fr
Oualou Kolou B	DPIF	20 21 17 25	
Kouassi Amian	S Directeur /DEPE	20 22 30 27	depemineef@yahoo.fr
Col major AGBATOU Yao	Inspecteur GEF	20 22 29 56	
Koffi Yao Bernard	CCD	20 21 06 23	Bernard_koffi@hotmail.com
N'cho Assovié	DRCF/sous directeur délimitation et cadastre	20 21 29 83	assoviendo@yahoo.fr
Adingra Chantal	DEPE	20 22 30 27	Cadingra2002@yahoo.fr
N'Guessan Bi Tibian Michel	DRE	20 32 24 41	Michel_tozan@yahoo.fr

DIRECTION DE l'OIPR

N °	Nom et prénoms	Structure	Fonction	Contact/e mail
01	Kahiba Lambert	OIPR	DG	22 40 61 10 oipr@aviso.ci
02	N'Gosan Dje François	OIPR	Directeur Technique	07 61 83 61 ndjengosan@yahoo.fr
03	Ouattara Kassoum Dramane	OIPR	Directeur de l'Eco-développement	05 68 94 10 kkamere@yahoo.fr
04	Zanou Moise	OIPR	Directeur Zone ouest	05 65 43 87 mzannou@hotmail.com
05	Kouadio Kouassi Remy	OIPR	Sous Directeur des mesures riveraines	22 40 61 10 remykouassi@yahoo.fr
06	Nehoun Brice	OIPR	Sous Directeur des aménagements et équipements	22 40 61 10/07 78 10 11 polnaud@yahoo.fr
07	Kouadio Yao Roger	OIPR	Charge d'études Cellule planification et projets	07 99 90 59 kyrogersky@yahoo.fr
08	Hillihase Bakayoko	OIPR	Directeur de Zone Sud	08 66 83 28 hillihase@yahoo.fr
09	Amara Ouattara	OIPR	Responsable suivi écologique	22 40 01 10 amaraouat@yahoo.fr
10	Demahan fabrice	OIPR	Charge d'études cellule logistique et moyen généraux	07 26 69 59 Fabricedemahan75@yahoo.fr
11	Ahoulou Kouamé	OIPR	Chef cellule planification et projets	22 40 61 10 ahouloukouamecpp@yahoo.fr
12	Anrai Serge	FAO	EXPERT NATIONAL	Serge.Anrai@fao.org anraiserge@yahoo.fr 20 30 28 84/08 54 32 36
13	Maiga Amadou	FAO	Consultant	adoumaiga@yahoo.fr
14	N'dri Koffi	OIPR	Conseiller Technique	nksiv@aviso.ci 22 40 61 10
15	Kouakou Evrard	OIPR	Charge d'études	Evrard_kna@yahoo.fr 22 40 61 10

SYNDICATS DU BOIS

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE
Anrai serge	FAO
Amadou Maiga	FAO
Benie Ghislain	TRANCHIVOIRE
Gilles Dienot Gueu	AFRICAN INDUSTRIES
Fabien Larche	INPROBOIS
Coulibaly Souleymane	SENBCI
Lohouri Seri	FENEFCI
Tanoe Roger	SYNGEFCI

VII. MALI**Programme de travail**

Heure	Réunions / Audiences	Lieu
Lundi 11/08/08		
10h 00 – 10h 30	Briefing Représentation FAO	Bureau du Représentant
11h 00 – 11h 30	Ministère de l’Environnement et de l’Assainissement (SEGAL)	Bureau du SEGAL
14h 00 – 15h 30	PNUD	
16h 30 – 17h 00	UICN	
Mardi 12/08/08		
9H 00 – 10h 00	DNCN	Bureau du Directeur
14h 00 – 16h 00	STP	Salle de conférence
Mercredi 13/08/08		
10h 00 – 10h 30	CT Cissé	MEA
13h 00 – 14h 00	ICRAF	Salle de conférence IER
14h 30 – 17h 00	IER	Bibliothèque
16h 00 – 17h 00	PAP/GTZ	
Jeudi 14/08/08		
10h 00 – 11h 00	ONGs (CCA/SEKO-Graine/GUAMINA/ADESCOM)	
14h 00 – 16h 00	DNCN	
13h 00 – 13h 30	FAOR	

Vendredi 15/08/08		
15h 00 – 16h 05	Organisations paysannes	
Lundi 18/08/08		
10h 00 – 12h 00	Parlementaires	Commission Développement Rural / Environnement
01/09/08		
10h00 – 12h00	Haut conseil des collectivités	
14h00 – 16h00	GTZ	Salle de Conférence STP/CIGQE

Personnes rencontrées

FAO

- Mariame Mahamat Nour, Représentant Résident
- Cheik Bougadari Bathily, Assistant Représentant
- Salif Kanouté, Expert forestier FAO

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT

- SEM Alhassane Ag Hatam, Ministre
- Abdoulaye Berthé, Secrétaire Général
- Souleymane Cissé, Conseiller Technique

PNUD

- Mme Keita Aida N'Bo
- Kalfa Sanogo, Assistant au Représentant Résident

SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT DU CADRE INSTITUTIONNEL DE LA GESTION DES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES (STP/CIGQE)

- Mamadou Gakou, Secrétaire Technique Permanent du Cadre Institutionnel de la Gestion des Questions Environnementales
- Boubacar Sidiki Dembélé, Secrétaire Technique Permanent Adjoint
- Mme Macalou Hawa Mare, Chef Bureau Gestion des Ressources Naturelles
- Alassane Ba, Chef Bureau Convention Accords et Traités
- Ibrahim Diakité, Chef Bureau Communication, Formation et Recherche
- Djiriba Traoré
- Hamidou Traoré
- Toumani Dembélé
- Mouhamadou Traoré
- Akougnon Dolo
- Tiéfing Traoré
- Ibrahim Maiga
- Mme Touré Hawa Minta

DIRECTION NATIONALE DE LA CONSERVATION DE LA NATURE (DNCN)

- Alassane Boncana Maiga, Directeur National
- Baikoro Fofana, Directeur National Adjoint
- Souleymane Diarré, Chef Division Formation et Communication
- Alpha Ali Maiga, Chef Division Réglementation et Protection de la Nature
- Ag Hamathy, Chef Division Conservation de la Faune et de son Habitat
- Coulibaly Tidiani, Chef de la Division Etudes et Planification
- Bourama Niagaté, Directeur OPNBB

ICRAF

- Harold Roy-Macauley, Directeur

IER

- Ibrahima Ndiaye, Coordinateur Scientifique, Production Forestières et Halieutiques
- Saidou Ouattara, Délégué Programme Ressources Forestières

ONGs

- Souleymane Dembélé, Coordinateur Général de l'ONG GUAMINA,
- Issa D. Sangaré, Représentant SEKO/Graine
- Mory Kaba Diakité, Président ADESCOM
- Soumana Tangara, CCA-ONG

ORGANISATIONS PAYSANNES (OP)

- Souleymane Mansamakan Keita, Président de la plateforme des organisations paysannes du Mali,
- Yacouba Doumbia, Secrétaire aux relations sectorielles de la plateforme paysanne

PARLEMENTAIRES

- Sekou Siga Bouaré, Président de la Commission Développement Rural/Environnement
- Mamadou Diawara, Député élu à Nioro
- Arsiké Touré, Député élu à Ségou

GTZ

- Alassane Kanouté, Coordinateur du PAPE

HAUT CONSEIL DES COLLECTIVITES

- Zackaria Dembélé, Premier vice-président
- Zackaria Touré

VIII. NIGER**Programme****09/09/08**

09h00 : Briefing FAOR

10h00 : Rencontre avec M. Mamadou Mamane Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement /LCD

11h00 à 13h00 : Réunion de travail avec les concernés du secteur forestier (administration centrale)

16h30 : INRAN (Institut National de la Recherche Agronomique du Niger)

10/09/08

09h00 : Plate Forme Paysanne
 10h00 : SOS Sahel International
 11h00 : Assemblée Nationale
 13h30 : PNUD
 15h00 : SE/CNEDD + équipe CNOCD
 16h30 : Débriefing FAOR

Personnes rencontrées**REPRESENTATION DE LA FAO**

- Mustafa S. Cassama, Représentant de la FAO
- Dr Amadou Salley, Assistant au Représentant FAO,
- Ly Bassirou, Assistant Administratif et Financier
- Mr Zakari Adamou Zaoua, Assistant Programme FAO (Programme)

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

- Mamadou Mamane, Secrétaire Général, cell: 96575393
- Younoussa Seybou, Conseiller Technique,

RENCONTRE AVEC LES DIRECTEURS TECHNIQUES

- Mamadou Mamoudou, Directeur Général de l'Environnement et des Eaux et Forêts
- Salifou Mamadou, Directeur des Parcs et Réserves, Tel:96262997 / salifoumahamadou2000@yahoo.fr
- Ibro Adamou, Directeur des Inventaires et Aménagements Forestiers
- Abdou Malam Issa, Directeur de la Faune et de la Chasse
- Moussa Iro Morphi, Directeur de la Protection de la Nature et Equipement
- Marichatou Amadou, Directeur de la Restauration des Terres, du Reboisement et de la Lutte contre l'Enlèvement

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE AGRONOMIQUE DU NIGER (INRAN)

- Hassan Moussa, Directeur Général
- Dr Malam Assou Aboubacar, Chef du Département Gestion des Ressources Naturelles
malam_a@hotmail.com
- Dr Mahamadou Gandah, Directeur Scientifique, madou40yahoo.fr,

PLATEFORME PAYSANNE DU NIGER

- Djibo Bagna, Coordonnateur National
- Ibrahim Beidou, Commission Contrôle
- Na Allah Gouzae. Président Coopérative Laitière de Liskissaye
- Amadou Attikou, Conseiller
- Bagna Adama, Président du Collège des Jeunes
- Elh Boumans Hassane, Association Nationale des Exploitants de Bois
- Id Yacouba, Fédération Nationale des Groupements de Pêcheurs
- Abdou Hima, Coordonnateur Technique de la PFPN
- Hadjara Amadou,

PARLEMENTAIRES NIGERIENS

- Hamidi Alio, Député National, Président de la Commission Développement Rural et Environnement
- Haladou Amadou, Député National
- Dina Tangari Député National

SOS SAHEL INTERNATIONAL

- Ibrahim Najada, Consultant Indépendant

PNUD

- Adamou Bouhari, Analyste de Programme, Charge de Programme Environnement
- Laoualy Ada, Assistant au Représentant Résident

CABINET DU PREMIER MINISTRE

- Hassane Salley, Secrétaire Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable

COMITE NATIONAL DE COORDINATION DES ONGs EN LUTE CONTRE LA DESERTIFICATION (CNCOD)

- Abdoulaye Issa, Secrétaire Général

IX. SENEGAL**Programme****Jeudi 11 septembre**

09H 30 : Direction des Eaux, Forêts, Chasse et de la Conservation des Sols (DEFCCS)
Tél. 338310101

11H 00 : Union Nationale des Coopératives des Exploitants Forestiers du Sénégal (UNCEFS)
Pikine Tally Boumak après le Commissariat de Pikine en face de la Mairie de Pikine
Ouest Tél. 33 834 70 21 / 77 634 32 82

Vendredi 12 septembre

09H 00 : Rencontres avec les parlementaires à l'Assemblée Nationale

15H 00 : RV avec Mr Ousmane NDIAYE de l'ASPRODEB et son équipe Tél. 33 824 48 Y4

15H 45 : Direction des Parcs Nationaux Tél. 77 651 20 54

16H 00 : RV Point focal du Mécanisme pour le secteur forestier Tél. 33 832 73 77

Personnes rencontréesFAO

- Amadou Ouattara, Représentant FAO
- Cheikh Gueye, Assistant Représentant, Charge de Programme
- Housseini Diop, Charge de Programme

DIRECTION NATIONALE DES EAUX ET FORETS CHASSE ET DE LA CONSERVATION DES SOLS

- Matar Cissé, Directeur
- Amadou N'diaye, Adjoint DEFCCS
- Gora Diop, Inspecteur Régional des Eaux et Forêts de Kolda
- Tanor Fall, Inspecteur Régional des Eaux et Forêts de Dakar
- Pape Ndiaye Chef Division Protection des Forêts

UNION NATIONALE DES COOPERATIVES DES EXPLOITANTS FORESTIERS

- Abdoulaye Sow, Vice-Président UNCEFS

ASSEMBLEE NATIONALE

- Abdou Khadim Gueye, Président Commission Développement et Aménagement du Territoire
- Abdou Sane, Ingénieur Environnementaliste, Député à l'Assemblée Nationale
- MARIE Josephine Diallo, Secrétaire General à l'Assemblée Nationale
- Khayrou Cisse, Directeur de la Recherche et de la Documentation

ASSOCIATION SENEGALAISE POUR LE DEVELOPEMENT A LA BASE (ASPRODEB)

- Ousmane Fall, Charges de Programme
- Arona Doumbia, Charges de Programmes

DIRECTION DES PARCS NATIONAUX

- Ndiaye Mandiaye, Adjoint
- Sam Faou Ndiaye, DFC/DPN
- Seydi Alioune, DSE/DPN
- Kane Mamadou Daha, DSE/DPN
- Diedhiou Youssouph DERNCP

MECANISME POU LE SECTEUR FORESTIER

- Amsatou Niang, Point Focal du Mécanisme pour le secteur forestier

NEPAD

- Mamadou Moustapha Seck, Directeur

X. CAP VERT

Programme

Dates	Horaires	Institutions	Contact	Observations
14.09.08		Arrivée à Praia et transfert à la résidentielle Praia Maria		
Lundi 15.09.08	08h30	M. Carlos Monteiro Directeur Général DGPOG/MADRRM	2611303	OK
	10h00	M. Emitério Ramos Directeur Général de la DGASP/MADRRM	2647543/44	En l'absence de M. Ramos, ai été reçu par Directeur de la Sylviculture
	11h00	M. Domingos Barros	2647547	OK

		Directeur de la Sylviculture/MADRRM		
	15H00	Mme. Ivone Lopes Directrice Générale de l'Environnement /MADRRM	2618984	OK
Mardi 16.09.08	9h00	M. Isildo Gomes Président de l'INIDA/ MADRRM	2711127	OK
	11h00	Mme. Armanda Associação de Rui Vaz e Associação de Loura	2681846 9914111	OK
	15h00	Mme. Eva Ortet – Parlementaire	9917062	OK
	16h00	CTA Projet aires protégées	2618450	OK
		Départ sur Dakar		

Personnes rencontrées

FAO

- Luciano Dias da Fonseca, Programme Officer
- Elizabeth Araujo, Chargée d'Administration

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES RESSOURCES MARINES

- Carlos Monteiro, Directeur General de la Plannification,
- Domingos Barros, Directeur de la Sylviculture
- Vera Figueiredo, Directrice des Services d l'Information et du Suivi de la Qualité de l'Information Environnementale
- Conceição Moreno, Suivi Evaluation des activités de la Direction de la Sylviculture

ASSOCIACAO DE RUI VAZ E ASSOCIACAO DE LOURA

- Mme Armanda Moreira Gomes , Presidente Associace ADIRV, Associacae de desenvolvimennto Inteyiado de Rui Vaz
- Emidio Barreto Borges de Oliveira, Vice Président de ADIRV
- José Carlos Vaz, Vice President de Associace de Loura

PARLEMENTAIRE

- Mme Eva Ortel, Député a l'Assemblée Nationale, Présidente du Réseau pour l'environnement

PROJET AIRES PROTEGEES (UNDP/GEF)

- Dr. Abdelkadr Bensada, Conseiller Technique Principal
- Joseluiz Elba Martin, Coordinateur local Parc Naturel Serra Malaguet

XI. GUINEE BISSAU

Programme de travail

17/09/08

12h 30: Arrivée

13h 30: Briefing a la Représentation FAO en présence des représentants de la Direction Nationale des Forêts et de la Faune

14h 00: Elaboration du programme de travail et prise de rendez vous

18/09/08

09h 00 - 10 30: Rencontre avec ave la Direction des Forets e de la Faune (Directeur des Forêts et de la Faune, Directeur du Service de la Faune, Directeur du Service des Forêts)

11h 00 – 12h 00 : rencontre avec la plateforme des ONGs

12h 30 – 13h 30 : Institut de la biodiversité et des aires protégées

14h 00 – 15h 00: Exploitants des produits forestiers (Dr. Malam Mané et Mamadou Diaby)

19/09/08

8h 54 – 10h 20 IUCN

09h 30 – 11h 00: Association Nationale des Agriculteurs (ANAG)

12h 30 – 13h 30: ONG Guine verte

14h00 – 14h 30 Débriefing Représentation de la FAO

15h 00: PNUD

20/09/08

Départ du Consultant

Personnes rencontrées

FAO

- Dr Thierry Ange Ella Ondo, Représentant de la FAO
- Livre Mane, Charge d'Administration

PNUD

- Giuseppina Mazza, Représentant Résident

DIRECTION GENERALE DES FORETS ET DE LA FAUNE (DGFF)

- Luis Besna Iala, Directeur Général des Forets et de la Faune Tel 00245 720 44 75 / 662 79 24
Mail : luisyala@yahoo.com.br
- Domingos Bancessi Quadé, Chef Cabinet d'Etudes, Projets et Planification forestières Tel 00 245 662 26 50 Mail : dobaqua@yahoo.com.br
- Fai Djedjo, Directeur des Services de la Faune Mail : faidjodjo@yahoo.com.br
- Antonio Gomes Da Silva, Directeurs des Services des Ressources Forestières
Mail : adasilva1955@hotmail.com

INSTITUT DE LA BIODIVERSITE ET DES AIRES PROTEGEES

- Alfredo Simão da Silva - Mail : alfredi.simao.dasilva@iucn.org / asdasilva@eguitel.com

PLATFORME NATIONALE DES PAYSANS ET PRODUCTEURS AGRICOLES

- Alonso Faty, President Mail ; roppaguinebissau@yahoo.fr

IUCN

- Nelson Gomes Dias, Chef de programmes Mail : nelson.gomes.dias@iucn.org

ASSOCIATION NATIONALE DES JEUNES AGRICULTEURS DE GUINEE BISSAO

- Mama Samba Embalo, President Mail : msembalo.anag@gmail.com
- Carlos Domingos Correia, Vice-President
- Jaime Boles Gomes, Vogal de Direction Nacional
- Corca Djalo, Secretario
- Mamadou Djaldanga
- Upa Jom, Presidente regional

GUINE VERDE (ONG)

- Daniel Suleimane Embalo, President, Ancien Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural Mail : guineverde@yahoo.com.br / rgb.madr@yahoo.fr

XII. GAMBIE

Programme

20/09/08

Arrivée du consultant

21/09/08

Visite de terrain

22/09/08

09h 30 – 10h 00 : Rencontre du Ministre des Forêts et de l'Environnement
 10h 30 – 12h 30 : Direction Nationale des Eaux et Forêts
 13h 00 – 14h 00 : Agence Nationale de l'Environnement
 14h 30 - 15h 30 : Direction Nationale des Parcs e Réserves de Faune

23/09/08

08h 30 – 09h 00 : Debriefing FAO
 09h 30 – 10h 30 : NGO
 10h 30 : Départ pour l'aéroport

Personnes rencontrées

TERRAIN: BEREFET FOREST COMMUNITY / BEREFET CULTURAL CAMP

- Bakary Jarine, Paysan
- Abdou Keita, Paysan

MINISTERE DES FORETS ET DE L'ENVIRONNEMENT

- Momodu A. Cham, Ministre
- Nancy A. Niang, Deputy Permanent Secretary

DIRECTION DES FORETS

- Jato S. Silla, Directeur
- Kebba Sonko, Directeur Adjoint

- Muhamed Jaiteh

AGENCE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

- Momodou B. Sarr, Directeur Exécutif
- Salmina E Jobe, Senior Programme Officer

DIRECTION DES PARCS NATIONAUX ET RESERVES DE FAUNE

- Alpha Oumar Jallow, Directeur
- Oussaimou Touray, Senior Wildlife Conservation Officer

XIII. GUINEE (CONAKRY)

Programme

Jeudi 25/09/08

- 08h 00 : Debriefing avec le Représentant de la FAO Pierre Gbianga
- 09h 00 : Rencontre avec la Direction Nationale des Forêts et de la Faune
- 10h 00 : Rencontre avec la Direction Nationale de la Diversité Biologique et des Aires Protégées et avec la Direction Nationale du Suivi Evaluation
- 11h 30 : Rencontre avec la Direction Nationale de l'Environnement
- 13h 00 : Rencontre avec la Direction Nationale du développement Durable
- 14h 30 : Centre Nationale de Promotion des Forêts Communautaires et Privées

Vendredi 26/09/08

- 10h 00 : Rencontre avec le projet Steward/USAID
- 11h 30 : Rencontre avec le projet Guinée/Ecologie
- 12h 00 : Rencontre avec la Coordination de l'Union Africaine

Personnes rencontrées

REPRESENTATION FAO

- Gbianza Pierre, Représentant
- Mamadou Souare, Consultant
- Balde, Assistant

MINISTERE DU DEVELOPPEMEN DURABLE ET DE L'ENVIRINNEMENT

- Papa Koly Kourouma, Ministre Mail: groupemagic@yahoo.fr
- Tel; 60 21 3557 / 63 40 88 98
- Kourouma Christine Sagno, Directrice Nationale des Eaux et Forêts
- Matias Habas, Conseiller Technique
- Djiramba Diawara, Chef Division Foresterie Rurale Mail: csagno@yahoo.fr

DIRECTION NATIONALE DES EAUX ET FORETS ET FAUNE

- Mme Kourouma Christine Sagna, Directrice Nationale
- Djiramba Diawara, Chef de la Division Foresterie Rurale

DIRECTION NATIONALE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE ET DES AIRES PROTEGEES

- Oulare Aboubacar, Directeur National

DIRECTION GENERALE DU CENTRE NATIONAL D'OBSERVATION ET DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

- Dr. Sedibinet Sidibe, Directeur Général

DIRECTION NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

- Dr Diallo Halimatou, Directrice Nationale

DIRECTION NATIONALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- Laurent A. Kourouma, Directeur National
- Hawa Diallo, Directrice Nationale Adjointe

CENTRE DE PROMOTION DES FORETS COMMUNAUTAIRES ET PRIVEES

- Dr Layaly Camara, Directeur
- Bah Mamadou Saidou, Chef Cellule Protection des Forêts Communautaires et Privées
- Mohamed Sekou Camara, Chef de cellule
- Koundounou Elie Fara, Chef de cellule

GUINNEE/ECOLOGIE

- Mamadou Saliou Diallo, Coordinateur de Programmes

BUREAU DE COORDINATION DU PRAI/MFD

- Mamadou Ouattara, Coordinateur International
- Afio zannou, Siocio-econmiste

CENTRE D'ETUDE ET DE RECHERCHE EN ENVIRONNEMENT (CERI)

- Dan Lansana Kourouma, Chef Département Evaluation Environnementale
Dan_lansana@yahoo.fr
- Jean Philippe Waaub, Professeur, Groupe d'études interdisciplinaires en Géographie et Environnement Régional / Mail: waaub.jean-philippe@uqam.ca

PNUD

- Younoussa Balde, Coordinateur Projet PANLCD Déforestation

XIV. SIERRA LEONE

Programme

02/09/08

- 09h 00 : Briefing Representation FAO
- 10h 00 : Rencontre Directeur Exécutif de Conservation Society of Sierra Leone
- 11h 00 : Rencontre Forestry Department
- 12h00 : Participation at the Sierra Leone Wildlife Week Planning meeting
- 13h 30 : Rencontre du National Association of Farmers of Sierra Leone
- 15h 30 : Rencontre du Sierra Leone Agriculture Research Institutes
- 16h 30 : Rencontre du Community Biodiversity Action Network

03/09/08

- 09h 30 : Debriefing FAO
- 11h 00 : Depart

Personnes rencontrées**REPRESENTATION FAO**

- Kevin Gallagher, Représentant FAO
- Dr. Cyril A Lahia, Assistant FAO Representative

THE CONSERVATION SOCIETY OF SIERRA LEONE

- Daniel Dauda Siaffa, Executive Director
- Torja Sahr Karimu Eco-Development Manager

FORESTERY DEPARTMENT

- Sheku Ahmed mansaray, Director of Forestry

SIERRA LEONE WILDLIFE WEEK PLANNING MEETING AT THE CONSERVATION SOCIETY

- Umaru Woody, National Tourist Board Sierra Leone
- Charles Shwers, National Conservation Education Coordinator, Conservation Society SL
- Pios Steka, Institute of Agriculture, Forah Bay College(FBC)
- Franis M. Rogers, Conservation Society of Sierra Leone (CSSL)
- Juliana B. Lassayo, Education Officer -Onesky Kono Restoration Project
- Bundu Kanum, Dr. S.M. Brodereik Junior Secondary School, Freetown, Nature Club Adviser
- Bockarie Lansana, Dr. S.M. Brodereik Junior Secondary School, Freetown, Nature Club adviser
- Magret Morray Dr. S.M. Brodereik Junior Secondary School, Freetown, Nature Club Adviser
- L. Ken Kananda, St Edwards Primary School Nature Adviser
- Foday A Sessaye, University Intern at the CSSL
- Manso M. Koroma, Lecturer, Njala University
- Momoh koroma, SL Grammar School, Nature Club Adviser
- Aiah D. Charles Albert Academy, Nature Club Adviser
- George Yakawa, Akibo Betts Junior Secondary School, Nature Club Adviser
- Aiah P. Koroma, Forest Policy and Advocacy Consultant at CSSL
- Abdoulai Barrie, Environmental Coordinator, Bmbuna hydroelectric Project
- Edward Aruna, Wetlands/Sea Turtle Conservation Manager, CSSL
- DD Siaffa, Executive Director, CSSL
- Torjia S. Karimu, Eco-Development Manager, CSSL

NATIONAL ASSOCIATION OF FARMERS OF SIERRA LEONE (NAFSL)

- Andrew R.C. Conteh, Executive Director
- Jesse O. John, National Vice President
- Hassan Mansaray, National Organising Secretary

SIERRA LEONE AGRICULTURE RESEARCH INSTITUTES (SLARI)

- Patrick A. Gaima, Administrative Officer
- Dr. Idriss Baggie, Research Coordinator

COMMUNITY BIODIVERSITY ACTION NETWORK (CBAN)

- Dr. Sama S. Monde, Executive Director
- Idris Baggie Research Coordinator/Consultant

XV LIBERIA

Programme

Date	Time	Purpose	Venue	Person to meet
Monday, 06 October 2008	10:00 – 11:00 a.m. (confirmed)	Meeting with Conservation International (06-511138)	Symthe Road, Old road	Mr. Alexander Peal, Exec. Director, Conservation
	3:00 p.m. (confirmed)	Meeting with SDI (06-641355)	Duazon Town, Roberts field highway opposite Rock International	Mr. Silas Sackor, Executive Director, SDI
Tuesday, 07 October 2008	10:00 a.m.	Security Briefing	UNMIL Green Building, Sinkor	Mr. Courage Awitto, Security Advisor
	10:00 – 11:00a.m. (confirmed)	Meeting FDA (06-552717)	Congo Town, Tubman Boulevard	Mr. John T. Woods, Managing Director, FDA

Personnes rencontrées**FAO REPRESENTATION**

- Agnes Wilson-Perkins, Assistant FAO representative
- Tim Vassen, Sr Emergency Coordinator

CONSERVATION INTERNATIONAL

- Alex Peal, Country Director / E-mail: www.conservation.org

SUSTAINABLE DEVELOPMENT INSTITUTE (SDI)

- Silas Siakor, Executive Director / E-mail: ssiakor@sdiliberia.org
- Jallah T. koryolin, Agroeconomist / jkoryohn@yahoo.com
- Jonathan W. Yiah Focal Point-Extactive / E-mail: jyiah@sdiliberia.org

FORESTRY DEVELOPMENT AUTHORITY (FDA)

- John T. Wood, Managing Director

WORLD BANK

- Peter Lowe, Forestry Coordinator, Africa Region

LIBERIA FOREST INITIATIVE (LFI)

- Brian R. Cohen, Coordinator

ANNEXE 2**TABLEAU DE COMPILATION DES DONNEES RELATIVES AUX PROJETS ET PROGRAMMES SOUS-REGIONAUX**

Pays	Projets/Programmes	Axes d'intervention	Etat d'exécution	Objectifs	Organismes de suivi
Bénin, Burkina Faso, Niger	Projet transfrontalier de la zone du Beli	Gestion des ressources pastorales et de la transhumance transfrontalière	A démarré en 2000	Promouvoir la gestion concertée des ressources pastorales émanant des principaux utilisateurs de ces ressources	CCD, CILSS, ALG, UEMOA
Guinée, Guinée Bissau, Gambie, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Sierra Leone	Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon	Gestion des ressources naturelles (forêts, pâturages, eaux, agricultures)	Démarrage phase FEM prévu pour 2009	L'objectif de développement du projet, d'une durée de 10 ans, est d'assurer la conservation et la gestion durable des ressources naturelles du MFD sur le moyen à long terme (2025) en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales directement ou indirectement tributaires du massif	BCI/UA, FAO, PNUE, PNUD, MM
Burkina Faso, Sénégal, Kenya, Soudan, Tchad, Niger	Appui à la sécurité alimentaire, à l'atténuation de la pauvreté et à la lutte contre la dégradation des sols dans les pays producteurs de gommés et de résines	Gestion des ressources naturelles	Fin de phase	Renforcer les capacités analytiques et opérationnelles dans six pays pilotes pour traiter des problèmes de sécurité alimentaire et de désertification par l'amélioration des systèmes	Italie, FAO

	GTFS/RAF/387/IT			agrosylvopastoraux et le développement durable du secteur des gommages et résines.	
Bénin, Burkina Faso, Niger	Conservation et utilisation rationnelle des aires protégées contiguës du Bénin, du Burkina Faso, du Niger et de leurs zones d'influence (W).	Gestion des aires protégées	A démarré en 2000 Clôturé en fin 2008	Inverser les processus de dégradation des ressources et préserver la biodiversité au bénéfice des populations notamment riveraines des aires protégées et de leur zone d'influence	UEMOA, UICN
Mali, Mauritanie, Sénégal	Appui durable à l'élevage transhumant au Mali, en Mauritanie et au Sénégal	Gestion des ressources pastorales et de la transhumance transfrontalière	En phase de formulation	Amélioration des conditions de base pour un élevage transhumant au Mali, en Mauritanie, au Sénégal.	GTZ
Mali, Mauritanie, Burkina Faso	Utilisation pérenne des zones humides (Tamourts) au Mali, en Mauritanie et au Burkina Faso.	Gestion des écosystèmes sensibles	En phase de formulation	Création d'un équilibre entre les différentes formes d'utilisation (prospection écologique, élevage et agriculture) au niveau de l'utilisation pérenne des zones humides au Sahel.	GTZ, CILSS
Burkina Faso, Mali	Gestion durable de la Biodiversité et des éléphants du Gourma et du Sahel Burkinabé	Gestion des aires protégées	En exécution pour la composante malienne. En fin d'exécution en ce qui concerne la composante burkinabée		Banque Mondiale Coopération Française
Burkina Faso, Côte d'Ivoire	Projet pilote de gestion participative des ressources naturelles et	Gestion des aires protégées	Clôturé en fin 2008	Conserver la biodiversité tout en assurant l'amélioration du niveau de	FEM/Banque Mondiale

	de la faune (GEPRENAF)			vie des populations des zones périphériques des forêts classée concernées par la mise en œuvre du projet.	
Côte d'Ivoire, Niger, Bénin, Togo, Niger	Etude de faisabilité du projet de transhumance et insertion de l'élevage dans les zones agropastorales	Gestion des ressources pastorales et de la transhumance transfrontalière			
Mali, Guinée	Projet Appui à la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles (AGIR)	Gestion des aires protégées	A démarré (2001) Fin d'exécution	Favoriser la gestion intentionnelle et patrimoniale des ressources aux niveaux villageois et gouvernemental.	UE
Afrique de l'Ouest	Renforcer la composante de durabilité sociale dans les programmes de LCD (Projet REDUCO)		Recherche de financement	Renforcer les capacités des acteurs des programmes de LCD, de gestion des ressources naturelles, de conservation de la nature et la biodiversité à intégrer les questions sociales dans leurs démarches, la conception et la mise en œuvre de leurs activités.	UICN
Ghana, Côte d'Ivoire	Feasibility study on the establishment of corridors for forest elephant between forest reserves in western Ghana and eastern Côte d'Ivoire	Gestion des aires protégées	Formulation		UICN

Gambie, Guinée, Mali, Sénégal	Conservation in situ du bétail endémique en Afrique de l'ouest	Gestion des aires protégées	En exécution	Promouvoir la conservation in situ du bétail endémique porteur de caractéristiques génétiques spécifiques, en particulier la trypanotolérance et la résistance à certaines affections.	FEM
7 pays de l'AO	Stratégie pour la conservation des éléphants d'Afrique Occidentale	Gestion des aires protégées	Recherche de financement	Mieux comprendre le statut des éléphants, maintenir et si possible accroître leur nombre, améliorer les habitats.	UICN
Mali, Mauritanie, Sénégal	Observatoire de l'Environnement de l'OMVS			Suivre l'évolution de l'environnement dans le Delta et la vallée du fleuve pour fournir à l'OMVS et aux trois Etats concernés les informations nécessaires pour mesurer les impacts environnementaux des barrages et des aménagements hydrauliques afin de permettre la mise en œuvre d'actions d'atténuation des effets négatifs sur l'environnement.	OMVS
	Programme Hydro- agricole régional intégré pour le bassin du fleuve Sénégal				OMVS

	Plan d'alerte/système de communication du fleuve Sénégal				
	Programme d'atténuation et de suivi des impacts sur l'environnement (PASIE)				
Sénégal - Mauritanie	Programme de lutte biologique contre le <i>Salvinia molesta</i> dans le Parc National des oiseaux du Djoudj et sa périphérie (Djoudj / Diawling)	Gestion des aires protégées	En exécution		DNP
Sénégal - Gambie	Gestion transfrontalière des aires protégées de la Gambie et du Sénégal (Niumi / Delta du saloum)	Gestion des aires protégées	En phase de formulation		DNP
Sénégal – Guinée	Projet AGIR (Niokolo-Koba / Badjar)				
Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Sénégal	Commerce de produits forestiers et gestion décentralisée des ressources forestières	Gestion des forêts	Idée de projet		DNEF Idée de projet.
Guinée, Guinée Bissau Sénégal	Gestion des ressources naturelles dans les régions de Pitche-Linkerling / Parumba et koundara	Gestion des forêts	Recherche de financement		OMVG
Burkina Faso, Sénégal, Niger et	Programme sous régional d'amélioration de la	Gestion des pâturages Gestion des forêts	En phase de démarrage		UNSO

autres pays	productivité des terres de culture à travers le développement des savoirs paysans				
Mali, Niger, Sénégal, Burkina Faso et autres pays	Maîtrise des prévisions climatiques en vue de réduire les pertes de la biodiversité et la dégradation des terres	Gestion des aires protégées Gestion des forêts			UNSO
Guinée- Guinée Bissau-Sénégal-Gambie	Gestion et utilisation durable des écosystèmes de mangrove en Afrique de l'Ouest	Gestion des forêts	Recherche de financement		FAO/UICN
Mali-Niger (Algérie)	Appui à un projet communautaire pilote (Tin-Zaouaten)		En exécution		CCD
Burkina, Mali, Niger	Projet transfrontalier « les cures salées »	Gestion des pâturages	En recherche de financement	Renforcer la gestion concertée des ressources partagées (pâturages, eaux, cures salées) et améliorer le niveau de vie des populations.	CCD, UEMOA,
Burkina Faso, Niger	Projet transfrontalier le Kantchari	Gestion des forêts	En recherche de financement	Contribuer à la préservation et à la gestion concertée et durable de l'environnement en vue de lutter contre la désertification progressive et améliorer les conditions de vie de la population dans la bande transfrontalière entre le Niger et le Burkina	CCD, CILSS, ALG, UEMOA
Mali, Mauritanie	Projet transfrontalier		Idée de projet (TDR		CCD

	« Kayes-Kankonsa »		élaborés)		
Mali, Niger	Conflits liés à l'exploitation dans la bande transfrontalière Mali-Niger	Gestion des pâturages et la transhumance transfrontalière	Etude de faisabilité	Atténuer les conflits entre les éleveurs transhumants	CCD
Bénin, Burkina Faso, Cote d'Ivoire, Ghana, Mali, Togo	Projet Gestion intégrée du bassin du fleuve Volta	Gestion des zones humides	En exécution	Réduire la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement d'ici 2025	PNUE, FAO
Mali, Niger	Conservation de la race azaouak	Gestion des pâturages			PNUD
Burkina Faso, Cap-Vert, Mali	Forêt et sécurité alimentaire en Afrique sahélienne	Gestion des forêts	Projet exécuté	- Renforcer les capacités de gestion des populations rurales décentralisées ainsi que celles des cadres des services de l'Etat dans leur mission de conseil et d'appui ; dans le pays et dans la sous région un model de SAT reposant sur la démarche méthodologique du projet	FAO
Botswana, Kenya, Mali	Gestion de la végétation autochtone pour la réhabilitation des terres de parcours dégradées en zone aride et semi-aride d'Afrique.	Gestion des aires protégées et des forêts	Projet exécuté	Renforcer la conservation de la biodiversité végétale et animale en mettant un terme à la dégradation des terres	FEM
Bénin - Burkina Faso- Niger	Projet W-Arly-Pendjari (WAP)	Gestion des aires protégées	En phase de démarrage	Promouvoir et valoriser les aires protégées transfrontalières	

Source : A. Maiga, consultation CILSS/UEMOA, 2002.

ANNEXE 3

Les organisations sous-régionales de coopération en Afrique de l'ouest

Le CILSS

Il a été une réponse majeure originale de certains pays de la région aux problèmes de fluctuations climatiques et de sécheresse et à la nécessité de lutter contre la dégradation des ressources naturelles et contre l'insécurité alimentaire. Le CILSS a établi l'Institut du Sahel et le Centre AGRHYMET. La Conférence des Chefs d'Etat a réorienté le programme du CILSS en demandant i) une concentration sur la sécurité alimentaire, la lutte contre la désertification et les problèmes de l'eau et la coordination des politiques ; ii) la valorisation des acquis du CILSS ; iii) la préparation d'un programme de sécurité alimentaire ; iv) l'intensification du dialogue entre les OIG et avec les Etats. Pour répondre à ces orientations,

La CEDEAO

Elle est essentiellement un instrument régional de coordination politique et d'intégration économique régionale pour les Etats de l'Afrique de l'Ouest. Elle s'est intéressée aux problèmes de l'environnement et des ressources naturelles, mais dans ce domaine son outil le plus pertinent semble être l'Unité de Coordination pour les Ressources en Eau, la plus engagée dans la gestion de ressources naturelles. Elle a été créée en 1998, à la suite de la Conférence Ministérielle Ouest Africaine sur la gestion intégrée des ressources en eau tenue à Ouagadougou du 3 au 5 mars 1998. Son but ultime est d'aider à l'application du concept de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) en l'Afrique de l'Ouest.

Meilleure sécurité alimentaire et meilleure gestion des ressources naturelles :

Ce programme privilégiera des actions concrètes relatives à l'accroissement de la production agricole et une gestion améliorée des ressources naturelles, aux énergies domestiques. La formation des capacités doit fortement appuyer cette orientation.

.Programme Régional de Maîtrise de la gestion de l'eau pour améliorer les conditions de vie des populations sahéliennes.

Ce programme visera l'amélioration de la gestion intégrée de l'eau, l'augmentation des ressources en eau mobilisables, la gestion des aménagements, l'amélioration de la productivité agricole et la diversification, le développement de la recherche et le renforcement des capacités. La petite irrigation, la valorisation de l'expérience acquise (aménagement de bas-fonds, stockage des eaux de pluies, ..) et le renforcement des capacités recevront une attention et une priorité particulières dans ce programme

L'UEMOA

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine unit dans une coopération économique et monétaire huit Etats de la sous-région, le Bénin, le Burkina Faso, la Cote d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger et, le Sénégal. L'Union considère tous les aspects des ressources naturelles et de l'environnement qui influencent l'économie des pays de la sous-région. Les politiques de l'Union en matière d'agriculture, d'élevage, de pêche et d'environnement sont conduites par le Département du Développement Rural et de l'Environnement. Ce Département assure l'élaboration, la coordination et le suivi des politiques sectorielles communes de l'Union, dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage, la sécurité alimentaire, la sylviculture, la lutte contre la sécheresse et la désertification en coopération avec le CILSS, la protection des ressources naturelles en général et l'amélioration de l'environnement en milieu rural et urbain.. L'UEMOA a préparé sa propre politique environnementale.

Les Initiatives géographiques et de Bassins

Les Etats de la sous-région ont tôt accordé une grande priorité aux problèmes de maîtrise des ressources en eau pour la sécurité alimentaire et l'approvisionnement des populations en eau dans les zones rurales et les agglomérations urbaines. L'utilisation de l'eau des fleuves à l'amont comme à l'avant crée des problèmes d'ordre écologique, de gestion et de distribution de ressources, d'équité et de solidarité. La gestion intégrée des bassins versants des fleuves stratégiques de la sous-région a ainsi fait l'objet d'initiatives majeures, pour leur mise en valeur (Volta, Sénégal, Niger, Gambie etc.)

L'OMVS :

L'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal regroupe le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. Elle fait suite à une série d'initiatives pour l'aménagement du fleuve Sénégal, d'abord la Mission d'Aménagement du Fleuve Sénégal, le Comité Inter-Etats pour la mise en valeur du Fleuve Sénégal, l'OERS (Organisation des Etats Riverains du Fleuve Sénégal) et enfin le format actuel. La Guinée y est observateur assidu et intéressé depuis de nombreuses années, son territoire abritant les têtes de source essentielles au régime hydrologique du bassin. Les objectifs de l'OMVS sont de i) sécuriser et accroître les revenus des habitants du bassin du fleuve Sénégal et des zones avoisinantes ; ii) rendre les économies des états membres moins vulnérables aux conditions climatiques et aux facteurs extérieurs ; iii) sauvegarder le milieu naturel et inciter à l'établissement de l'équilibre écologique ; iv) accélérer le développement économique par la promotion intensive de la coopération.

L'ABN

Créée en 1982 à Faranah, République de Guinée, l'Autorité du Bassin du Niger regroupe neuf pays de l'Ouest africain (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigeria) et le Tchad. Son siège est à Niamey, République du Niger. Ses objectifs visent à i) assurer la liberté, la sécurité et la régularité de la navigation sur le fleuve Niger et ses affluents ; ii) harmoniser et coordonner des politiques nationales de développement afin d'assurer un partage équitable des ressources en eau entre les pays membres ; iii) formuler une politique générale commune de développement du bassin, compatible avec le statut international du bassin versant ; iv) initier et suivre une politique harmonieuse et rationnelle d'utilisations des eaux de surface et des eaux souterraines du bassin ; v) formuler des plans, construire, exploiter et entretenir les ouvrages et les projets réalisés dans le cadre du développement intégré du bassin.

L'OMVG

L'Organisation pour la mise en valeur du bassin du fleuve Gambie (OMVG) est créée en 1978 et regroupe 4 pays : la Gambie, la Guinée, la Guinée /Bissau et le Sénégal. Le siège en est à Dakar, République du Sénégal. Les objectifs généraux sont l'exploitation rationnelle des ressources en eau du bassin et la coopération économique entre les Etats membres et les objectifs spécifiques sont i) la production d'énergie hydroélectrique ; ii) le développement de l'agriculture irriguée ; iii) la navigation et le transport fluvial. Ses programmes les plus immédiats sont i) l'édification et l'équipement de 4 barrages hydroélectriques et ii) le développement d'un schéma directeur d'aménagement et de développement intégré des bassins des fleuves tributaires de la Gambie ; iii) la mise en valeur des ressources naturelles en zone frontalière commune aux 4 Etats membres de l'Organisation.

L'Union du Fleuve Mano

L'Union a été établie en 1973 pour promouvoir l'intégration économique régionale entre les pays qui partagent ce fleuve, la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. L'Union a réalisé l'harmonisation des tarifs douaniers extérieurs et la libéralisation de la circulation entre les états membres des produits d'origine locale depuis 1981. Les progrès de l'Organisation furent réduits à néant avec l'état de conflit qui a marqué la vie politique du Libéria, de la Sierra Leone et par ricochet de la Guinée. Organisation réunissant des pays riches en bois et en minéraux divers, l'Union de la Rivière Mano devrait contribuer globalement à l'équilibre économique de la sous-région si la paix qui s'annonce venait à se confirmer.

Le PRAI-MFD

Le Fouta Djallon, ce massif montagneux moyen dont le plateau central est située en Guinée joue un rôle unique en Afrique de l'Ouest, comme bassin versant des grands fleuves ouest africains. La conservation, l'aménagement et le développement durable de ses ressources sont essentiels pour la sauvegarde des ressources en eau de la sous région. Le PNUD, la FAO, le PNUE et le GEF en coopération avec de nombreux donateurs (Etats Unis, France, Pays Bas, Communauté Européenne...) ont tour à tour ou simultanément, aidé la Guinée et les pays bénéficiaires du massif à cet effet. Ces efforts consolidés autour d'un Programme Régional d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon sont coordonnés par L'UA, sur la demande des pays participants. Le Bureau de Coordination International créé à cet effet est basé à Conakry. Il est présentement en cours de renforcement institutionnel à travers un projet FEM visant à i) développer un cadre juridique et institutionnel de coopération régionale et d'organisation à la base ; ii) Evaluer les ressources en prélude au développement et à l'application des modèles de conservation et d'utilisation des terres et ressources naturelles ; iii) Renforcer les capacités des parties prenantes en matière d'organisation et d'exécution des activités de GDRN.

Bassin de la Volta

Le Projet FEM-Volta est une initiative régionale qui a été conçue pour faciliter la gestion intégrée, le développement durable et la protection des ressources naturelles du bassin versant de la Volta dans les six pays riverains que sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali et le Togo. Le projet est spécialement développé pour résoudre les problèmes transfrontaliers régionaux prioritaires qui ont été identifiés lors d'une Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) préliminaire.

L'objectif initial à long terme est d'améliorer la capacité des pays à planifier et gérer durablement le bassin versant de la Volta

ANNEXE 4

TERMES DE REFERENCE

Consultation sous-régionale : “Dialogue sur les forêts en Afrique de l’Ouest”

Antécédents

Le Département des forêts et le Bureau sous-régional pour l’Afrique de l’Ouest de l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) entendent poursuivre leur appui au processus de « Dialogue forestier en Afrique de l’Ouest ». Ce processus, qui a fait l’objet de réflexions préliminaires entre la FAO et les autres organisations internationales depuis 2004, a connu une 1^{ère} réunion internationale à Ouagadougou en Juillet 2006. Cette réunion organisée entre les Organisations Gouvernementales et des partenaires internationaux susceptibles d’accompagner et de soutenir le dialogue forestier sous régional, n’a donc vu que la participation d’organisations internationales hormis la participation d’autorités du Burkina Faso hôte de la réunion. Elle a cependant posé les fondements et les bases d’un large partenariat sur lesquelles bâtir. Pour développer ces bases et une véritable coopération sous régionale, la participation active des pays a été jugée indispensable et le moment est arrivé maintenant d’impliquer au premier rang et activement les 15 pays de la sous-région.

La réunion des ministres chargés de l’environnement de l’Afrique de l’Ouest du 24 avril 2007 a confirmé le rôle de coordination générale, d’impulsion et de supervision politiques réservé aux organisations sous-régionales de la CEDEAO et de l’UEMOA, avec l’appui, dans leur domaines de compétence respectifs, des diverses institutions internationales, dont la FAO, opérant dans la sous-région Afrique de l’Ouest.

Cette contribution demandée à la FAO et qui veut l’apporter s’inscrit dans son appui à la coopération entre les pays des zones arides et sub-humides d’Afrique dans les domaines de la gestion durable des forêts, de la protection de l’environnement, de la lutte contre la désertification et de la contribution des forêts à la lutte contre la pauvreté. Ils tiennent aussi compte des recommandations pertinentes de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l’Afrique qui se réunit tous les deux ans sous les auspices de la FAO. Elle s’inscrit aussi dans la volonté des pays et des organisations inter-gouvernementales, de même que de la Société Civile de la sous région, de se mobiliser au niveau politique et de développer une coopération forestière sous régionale ouverte et exhaustive qui envisage de :

- Relever l’attention et améliorer substantiellement les efforts à porter sur la gestion durable, la gouvernance et l’application de la législation sur les ressources forestières de la sous région
- Mettre fin au manque d’intérêt sur la coopération forestière sous-régionale et d’en arrêter le déclin, particulièrement entre les zones sub-humides et arides d’un côté et les zones humides de forêt dense de l’autre côté ;
- Identifier les besoins et aspirations encore non satisfaits de coopération et de proposer la vision, les objectifs, les options et les stratégies pour changer en mieux la situation actuelle y compris la constitution éventuelle de réseaux au niveau de la sous-région ;
- Compléter et renforcer l’information et ainsi susciter l’intérêt et la participation des pays de la sous-région et des organisations d’intégration

politique, économique et technique sous régionales à un processus sous régional de coopération pour l'avancement de la gestion durable et de la conservation des ressources en arbres et forêts et de la diversité biologique de la sous région;

- Faciliter le suivi pour et la participation active au dialogue forestier international (FNUF, CPF), ainsi que la mise en œuvre effective et l'appropriation des propositions issues de ce dialogue international par les pays de l'Afrique de l'Ouest;
- Contribuer à atteindre certains Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en particulier ceux relatifs à la conservation de la diversité biologique, à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire;

L'appui à ce processus de dialogue élargi à tous les partenaires pour la gestion durable et la conservation des ressources forestières de la sous-région fera partie d'un ensemble comprenant les étapes suivantes :

1. Etudes sous régionales sur la forme, les thématiques et les arrangements institutionnels pour la mise en œuvre du dialogue forestier sous-régional; le document issu de ces études sera une base de travail devant être débattu par une réunion d'experts ;
2. Réunion d'experts nationaux provenant de chacun des quinze pays de la sous région organisée par la CEDEAO et l'UEMOA, avec l'appui des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux régionaux et internationaux pour, sur la base de l'étude précédente, faire le point sur le dialogue forestier sous-régional, de ses divers besoins, des propositions liminaires, des premières options de vision, d'objectifs et de stratégie de même qu'une feuille de route opérationnelle ;
3. Porter les résultats (conclusions et recommandations) de cette réunion d'experts à l'attention des pouvoirs politiques de chacun des pays concernés (niveau ministériel);
4. Préparer une deuxième phase d'activité permettant de mobiliser les décideurs politiques (ministres en charge des ressources forestières et de l'environnement) en fonction des recommandations de la réunion d'experts en vue de l'adoption formelle et du lancement politique effectif du dialogue forestier en Afrique de l'Ouest par les pays (possibilité d'une culmination au niveau d'une Conférence de Chefs d'Etat et de Gouvernement) et tous les autres partenaires à ce dialogue.

Mandat de la consultation sous-régionale (1^{ère} partie):

- a) Sous la supervision technique du Fonctionnaire forestier sous-régional et le Représentant de la FAO au Bénin appuyés par le Service des politiques forestières (FOEP), le 1^{er} consultant sous-régional, participera à la préparation d'une étude comprenant les éléments essentiels suivants et qui servira comme un des éléments de base à la réunion d'experts nationaux ci-dessus mentionnée. Cette 1^{ère} consultation ciblera un 1^{er} groupe de sept pays - le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, le Nigeria et le Togo - et sera complétée par une autre pour permettre la couverture de tous les 15 pays de la sous-région :

- (i) Description de l'état des lieux en matière d'initiatives de coopération régionale et sous régionale dans le secteur des ressources en arbres et forêts et les principaux acteurs impliqués dont le Forum Forestier Africain, l'atelier régional de Conakry de novembre 2007 organisée par le Gouvernement de la Guinée avec l'appui de l'USAID/USFS, les initiatives passées et en cours des Organisations internationales (FAO, UICN, PNUE, Banque mondiale, PNUD, etc.) et considérera les synergies à développer ;
 - (ii) Identification des thèmes intéressant le débat et la coopération sous-régionale laquelle doit tenir compte des questions d'intérêt commun notamment celles d'une nature transfrontalière, des synergies/opportunités et des lacunes/contraintes ;
 - (iii) Proposition des modalités appropriées à la création et au développement du cadre du dialogue forestier sous-régional en utilisant les institutions existantes, y compris les dispositifs possibles de financement.
 - (iv) A cet effet, le consultant entreprendra une tournée de terrain qui comprendra les six pays ci-dessus mentionnés auxquels s'ajoute un septième, le Mali, pays où est basé le consultant; la tournée, d'une durée approximative de 3 semaines, sera complétée par la rédaction du rapport et les contacts au Mali avec une durée prévue de 2 semaines;
- b) Les contacts à prendre dans les sept pays mentionnés devront cibler en priorité:
- Autant que possible des Autorités politiques (Ministres, Directeurs de cabinets, Autorités parlementaires) ;
 - Sûrement des cadres responsables au niveau des ministères en charge des forêts et des services forestiers, mais aussi d'autres parties prenantes du secteur représentées localement;
 - Les commissions des deux organisations sous-régionales censées coordonner l'ensemble de ce processus de dialogue: la CEDEAO à Abuja, et l'UEMOA à Ouagadougou, ainsi que toutes les Organisations de coopération sous-régionale disponibles.
- c) Soumission d'une version provisoire de son rapport à la FAO qui consultera les Organisations pilotant le processus et soumettra des commentaires et suggestions consolidés dans les quatre semaines suivantes ;
- d) Après réception des commentaires et suggestions de la FAO, le consultant disposera de deux semaines pour remettre la version définitive du rapport.

Mandat de la consultation sous-régionale (2^{ème} partie):

- a) Sous la supervision technique du Fonctionnaire forestier sous-régional et le Représentant de la FAO au Bénin appuyés par le Service des politiques forestières (FOEP), la 2^{ème} partie de la consultation sous-régionale produira un rapport consolidée de la 1^{ère} et de la 2^{ème} parties comprenant les éléments essentiels suivants et qui servira comme un des éléments de base à la réunion d'experts nationaux ci-dessus mentionnée. Cette 2^{ème} partie de la consultation ciblera les sept pays suivants - Cap Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Sierra Leone et Sénégal – qui n'avaient pas été couverts lors de la 1^{ère} partie:
- (i) Description de l'état des lieux en matière d'initiatives de coopération régionale et sous régionale dans le secteur des ressources en arbres et forêts et les principaux acteurs impliqués dont le Forum Forestier Africain, l'atelier régional de Conakry de novembre 2007 organisée par le Gouvernement de la

Guinée avec l'appui de l'USAID/USFS, les initiatives passées et en cours des Organisations internationales (FAO, UICN, PNUE, Banque mondiale, PNUD, CI, WWF, etc.) et considérera les synergies à développer ;

(ii) Identification des thèmes intéressant le débat et la coopération sous-régionale laquelle doit tenir compte des questions d'intérêt commun notamment celles d'une nature transfrontalière, des synergies/opportunités et des lacunes/contraintes ;

(iii) Proposition des modalités appropriées à la création et au développement du cadre du dialogue forestier sous-régional en utilisant les institutions existantes, y compris les dispositifs possibles de financement.

b) Les contacts à prendre dans les sept pays mentionnés devront cibler en priorité:

- Autant que possible, des responsables à un niveau de responsabilité élevée (Directeurs de cabinets, Secrétaires généraux et personnes de rang équivalent ; Autorités parlementaires) et des cadres niveau direction aux ministères en charge des forêts et aux services forestiers et de la faune;
- D'autres parties prenantes du secteur forestier représentées localement, telles que les organisations de la société civile (ONG) et des représentants des opérateurs économiques (produits forestiers ligneux et non-ligneux);

c) A cet effet, le consultant entreprendra une tournée de terrain qui comprendra les sept pays ci-dessus mentionnés, d'une durée approximative de 4 semaines (y compris un débriefing final à Accra), et sera suivie des étapes suivantes :

- Rédaction d'un rapport provisoire en 10 jours;
- Soumission du rapport provisoire à la FAO qui consultera les Organisations pilotant le processus et soumettra des commentaires et suggestions consolidés dans la semaine suivante ;
- Après réception des commentaires et suggestions de la FAO, le consultant disposera d'une semaine pour remettre la version définitive du rapport.

ANNEXE 5

Rapport de synthèse de l'atelier portant sur le dialogue sur les forêts en Afrique de l'Ouest Accra 26-28 janvier 2009

I. Introduction

L'atelier portant sur le dialogue sur les forêts en Afrique de l'ouest s'est tenu à Accra du 26 au 28 janvier 2009 dans la salle de conférence de l'Hôtel Erata, Accra (Ghana). Cette rencontre a été initiée par la CEDAO/UEMOA avec l'appui de la FAO et de l'UICN

L'objectif de la réunion était d'examiner et de valider le projet de document du Dialogue sur les forêts en vue de sa soumission future aux ministres en charge des forêts de la sous-région. L'atelier a regroupé les experts et des représentants de la société civile des Etats membres de la CEDEAO. On notait également la présence de plusieurs organisations de coopération dont: la FAO, l'UEMOA, la GTZ, le FAF, l'UA, le BCI/UA en Guinée et l'UICN. La liste des participants est jointe en annexe.

II. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur Ousseini Salifou, Commissaire chargé de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau de la Commission de la CEDEAO.

La première allocution a été prononcée par le représentant du Ministère en charge des Terres, des forêts et des Mines du Ghana, Monsieur Joseph Osiakwan. Dans son intervention Mr Osiakwan a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants et remercié la Commission de la CEDEAO et la FAO pour le choix porté sur son pays pour accueillir le démarrage de cette initiative sous-régionale.

La deuxième allocution a été prononcée par la coordinatrice sous-régionale de la FAO pour l'Afrique de l'Ouest, Madame Maria Helena Semedo qui a saisi cette occasion pour rappeler entre autres le mandat de la FAO et s'est dite très favorable au processus du dialogue.

Pour sa part, Monsieur Martin NGANJE, Représentant de l'UICN a rappelé entre autres la large expérience de plus de soixante ans de son institution en matière de gestion forestière et a encouragé la création des réseaux, le partage des connaissances, la planification concertée, le suivi en vue de la réduction de la pauvreté dans la sous-région.

Le représentant de l'UEMOA, Monsieur Hachimou Issaka, a souligné également l'importance du dialogue forestier en Afrique de l'Ouest dans le processus de gestion durable des ressources naturelles dans l'espace de la CEDEAO.

Dans son discours d'ouverture, Le Commissaire Ousseini Salifou a félicité les Autorités du Ghana pour les élections démocratiques qui se sont déroulées dans la paix et les a remercié pour avoir accepté d'abriter la présente rencontre. Il a poursuivi en remerciant la FAO pour la collaboration exemplaire dans la préparation et la tenue de l'atelier avant de déclarer la séance ouverte.

III. Déroulement des travaux

2.1 Mise en place du bureau

La rencontre a mis en place un bureau composé de :

Président : Mr **Christian M. OKEKE** (Nigeria)

Rapporteurs: Mr **DOULKOM Adama** (Burkina) et Mr **Joseph Osiakwan** (Ghana)

2.2 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été adopté comme suit :

-cérémonie d'ouverture

-présentation des objectifs et résultats attendus de l'atelier

- présentation et discussions du projet de documents de dialogue
- examen du document en travaux de groupe
- adoption du rapport des travaux de groupe et du rapport final
- clôture de l'atelier

2.3 Présentation des objectifs de l'atelier

Cette présentation a été faite par un représentant de la Commission de la CEDEAO et a porté sur le rappel historique du dialogue ainsi que les objectifs et les résultats attendus de l'atelier.

2.4 Présentation du projet de document relative au dialogue sur les forêts suivi d'échanges

Cette présentation faite par le consultant a porté sur :

- le contexte du secteur forestier en Afrique de l'Ouest
- un aperçu de l'état des lieux de la coopération sous-régionale en matière de forêts et de faune ainsi que des propositions de thèmes susceptibles d'intéresser/alimenter ladite coopération et la dialogue.
- le plan de mise en œuvre du Processus du dialogue composé de la justification, des objectifs, de la stratégie de mise en œuvre, des mesures d'accompagnement et des activités.
- un système de suivi évaluation de la mise en œuvre
- des conclusions et des recommandations

Suite à cette présentation des observations d'ordre général et des propositions d'amendement ont été apportées.

Ces observations ont porté sur :

- l'absence des données statistiques et de références documentaires
- la nécessité de prendre en compte les rôles et les responsabilités des chefs traditionnels
- l'insertion des cartes phytogéographiques des biomes,
- la simplification des domaines prioritaires d'intégration de coopération,
- la nuance entre la mise en œuvre et la mise en place du processus du dialogue forestier,
- l'élaboration des plans de convergence,
- l'implication des acteurs de terrain pour leur participation effective,
- la prise en compte de l'économie forestière dans la sous-région,
- la mobilisation des fonds des conventions environnementales et la sécurisation foncière,
- la prise en compte des mangroves et les zones côtières,
- la considération d'autres énergies de substitution,
- l'harmonisation des textes règlementaires et législatifs dans la sous-région,
- la production de bois énergie par le reboisement,
- la mobilisation des ressources internes par les prélèvements et la tarification des produits forestiers et le principe de subsidiarité avec des institutions sous régionales existantes,
- la prise en compte des parcs agroforestiers et de la faune en tant que ressources partagées.

Suite aux échanges et observations, deux groupes de travail ont été mis en place avec pour mandat:

-Groupe I

Examiner les objectifs retenus et si possible faire des ajouts ou des retraits et sur cette base examiner le cadre logique proposé par le Document (Objectifs spécifiques, Activités, Acteurs, indicateurs et sources de vérification) et les thèmes prioritaires du dialogue.

-Groupe II

Sur la base des chapitres de l'étude portant sur **la stratégie de mise en œuvre du dialogue et les mesures d'accompagnement**, examinez les différentes propositions faites et dégagez des observations et amendements.

IV. Résultats des travaux de l'atelier

Des échanges et des discussions en travaux de groupe dont les résultats sont en annexe, ont permis d'apporter certaines contributions substantielles en vue de favoriser un démarrage du processus du dialogue dans des meilleures conditions. Aussi des observations de fonds et de forme ont été faites sur le document en vue de créer des conditions idoines à la mise en place du processus de dialogue.

1. Le cadre institutionnel du dialogue forestier tel que proposé par le consultant a été adopté par les participants. Il comprend les organes suivants :
 - Le sommet des Chefs d'État et de Gouvernements
 - La Conférence des Ministres chargés des forêts et de la faune
 - Le Comité Consultatif Sous-régional
 - Le secrétariat exécutif
 - Le comité consultatif national
 - Le Point focal national
2. En lieu et place des objectifs spécifiques proposés, des objectifs stratégiques pour le démarrage du processus du dialogue ont été élaborés. Il s'agit de :
 - Discuter au niveau de chaque pays les thématiques majeures d'intérêt sous régional ci-après retenues et proposer des idées de programme de gestion des ressources forestières et fauniques. Ce sont :
 - Aménagement et gestion des ressources forestières
 - Promotion et gestion des aires protégées transfrontalières
 - Valorisation des ressources et produits forestiers, fauniques et leur commerce
 - Politiques, législation, institution et administration forestière
 - Formation et recherche forestière
 - Transhumance transfrontalière
 - Energie de substitution et énergie renouvelable
 - Mécanismes de financement et mobilisation des ressources
 - Arbres hors forêts
 - Les conventions internationales, régionales et sous régional liées aux ressources forestières
 - Aménagement et gestion intégrée des bassins versants et zones humides
 - Elaborer et adopter un plan de convergence sous régional de gestion de ressources forestières et fauniques
 - Mettre en place un mécanisme de financement et de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre du plan de convergences
 - Mettre en place un système de suivi évaluation de la mise en œuvre du plan de convergence

Un cadre logique annexé au présent rapport de synthèse et relatif aux objectifs stratégiques suscités a été adopté. Ces objectifs stratégiques ainsi que le cadre logique qui en découle constituent la feuille de route en vue d'entreprendre des actions futures pour le démarrage du processus de dialogue en Afrique de l'Ouest.

3. L'**objectif global** a été recentré comme suit : « Amener les pays de l'Afrique de l'Ouest à gérer de manière durable et concertée les Ressources Forestières et fauniques de la sous région pour le bien être des populations et la sauvegarde de l'Environnement ». A l'issue de l'examen des objectifs spécifiques, un septième a été adopté et formulé comme suit : « Améliorer la sécurisation et la conservation des Ressources Forestières et fauniques et les conditions de vie des populations ».
4. l'harmonisation des cadres législatifs, règlementaires et politiques proposés par les consultants comme mesures d'accompagnement ont été ramenés au niveau des axes stratégiques de mise en œuvre du dialogue forestier en Afrique de l'Ouest
5. Des mesures d'accompagnement pour la réussite effective du processus du dialogue en Afrique de l'Ouest doivent intégrer entre autres :
 - la promotion de l'approche écosystémique dans l'aménagement des forêts et de la faune ;
 - la promotion des projets transfrontaliers de gestion des ressources forestières et des aires protégées ;
 - La promotion de la mobilisation des ressources financières à travers la synergie entre les conventions internationales et les Partenaires Techniques et Financiers.
6. Les participants ont proposé un calendrier pour la mise en œuvre de la feuille de route comme suit :

Rubrique	Responsable	Période
Finalisation du rapport	consultant	10 février 2009
Envoi du rapport CEDEAO/UEMOA	FAO	16 février 2009
Envoi synthèse des observations	CEDEAO	6 mars 2009
Prise en compte des observations par le consultant et envoi à la commission	Consultant	14 mars 2009
Approbation par la CEDEAO	CEDEAO	21 mars 2009
Réunion préparatoire des experts	CEDEAO/UEMOA	18-19 mai 2009
Réunion des Ministres en charge des forêts pour adoption du dialogue	CEDEAO/UEMOA	21 mai 2009
Rapport et soumission au Conseil des Ministres des deux Commissions pour information des Chefs d'Etat		

7. Au terme de l'atelier, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

- A la CEDEAO et à l'UEMOA :

Poursuivre et consolider l'assistance politique et technique du dialogue sur les forêts et faciliter la recherche d'autres partenaires techniques et financiers pour accompagner ledit dialogue ;

- A la FAO:

Poursuivre et consolider l'accompagnement technique et financier du dialogue sur les forêts ;

-A la GTZ : les participants ont accueilli avec satisfaction l'engagement de la GTZ à appuyer l'initiative du dialogue sur les forêts dans l'espace CEDEAO et encouragent les autres Partenaires Techniques et Financiers à soutenir le processus du dialogue sur les forêts en Afrique de l'Ouest

- Aux Etats :

Engager dans les meilleurs délais, la mise en œuvre du processus du dialogue forestier